

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVII

LEVIS — JUILLET 1931

No 7

LE PREMIER RECENSEMENT NOMINAL DE QUÉBEC

—
(Suite et fin)

Notes

(1) Mgr François de Laval Montmorency, arrivé à Québec le 16 juin 1659, n'était encore que vicaire apostolique. Il fut nommé évêque de Québec le 1er octobre 1674. Il se démit de l'évêché de Québec le 24 janvier 1688 et décéda le 6 mai 1708, à l'âge de 85 ans et 6 jours.

M. Henry de Bernières était arrivé à Québec en même temps que Mgr de Laval le 16 juin 1659. Il décéda le 3 décembre 1700.

M. Charles de Lauzon Charny, fils du gouverneur de Lauzon, fut d'abord marié. Devenu veuf, il se fit recevoir prêtre et repassa en France en 1671. Il décéda à La Rochelle après 1689.

M. Louis Ango des Maizerets arriva à Québec le 15 septembre 1663. Il décéda au séminaire de Québec le 23 avril 1721. Il avait été supérieur du Séminaire pendant trente-un ans.

M. Jean Dudouyt arrivé à Québec dans l'automne de 1662, décéda à Paris le 15 janvier 1688.

M. Hugues Pommier passa l'hiver de 1663 dans l'île de Terre-Neuve et arriva à Québec en 1664. Il retourna en France et y mourut vers la fin de 1686.

M. Thomas Morel passa dans la Nouvelle-France en 1661. Décédé à Québec le 23 novembre 1687.

M. Germain Morin, premier prêtre canadien, fut ordonné le 29 septembre 1665. Décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 20 août 1702.

Louis Jolliet, le découvreur du Mississipi. En 1666, il était clerc de l'église et laissa la soutane peu après.

Claude Carpentier était originaire de Neuville, évêché de Rouen. Il se maria en 1671, s'établit à la Pointe-aux-Trembles et eut une nombreuse famille. Il décéda le 27 février 1709.

Pierre Lamperier, croyons-nous, devint domestique des Soeurs de la Congrégation et décéda à Montréal le 10 janvier 1680.

(2) Le Père François Le Mercier était dans la Nouvelle-France depuis 1635. Il laissa le pays en 1685 et alla mourir, dit-on, aux Antilles.

Le Père Claude Dablon était déjà à Tadoussac en 1642. Il était encore dans la Nouvelle-France en 1693.

Le Père Jérôme Lalemant était le frère du Père Charles Lalemant et l'oncle du Père Gabriel Lalemant, martyrisé en 1649. Il décéda à Québec le 26 janvier 1673.

Le Père Claude Pijart arriva à Québec le 14 juillet 1637. Il vivait encore en 1668.

Le Père Pierre Chastellain arriva ici en juin 1636, décéda à la résidence de Québec le 14 août 1683.

Le Père Pierre-Joseph-Marie Chaumonot arriva à Québec le 1er août 1639. Il y décéda le 21 février 1693.

Le Père Claude Bardy arriva ici en même temps que M. de Tracy en 1665. Il retourna en France avec M. de Tracy en 1667.

Le Père Thierry Beschefer arriva à Québec avec le régiment de Carignan en juin 1665. Il retourna en France en 1691.

Le Père Pierre Raffeix passa à Québec en 1663. Il était encore à Québec en 1703.

Le Père Julien Garnier arrivé à Québec novice en 1662 fut ordonné le 10 avril 1666 et décéda le 16 avril 1705.

Le Frère Ambroise Brouart, Broart ou Brouat arriva à Québec en 1641 et retourna en France après 1676.

Le Frère Florent Bonnemer arriva à Québec le 14 août 1647 et décéda au même endroit le 16 août 1683.

Le Frère Louis Gaubert arrivé au pays en 1636 décéda à Québec le 20 juillet 1679.

Le Frère Pierre Masson arrivé à Québec le 20 septembre 1646 décéda au même endroit le 18 octobre 1695.

Le Frère Joseph Bourcier dit Desforges arrivé à Québec en 1654 retourna en France après 1688.

Le Frère Guillaume Lauzier arrivé en 1659 décéda à Québec le 10 avril 1670.

Le Frère Louis Le Boesme vint ici à deux reprises différentes. Il décéda en 1709.

Charles Boivin était maître charpentier à Québec en 1668.

Guillaume Boivin rendit de grands services aux Jésuites. Il en est très souvent question dans le *Journal des Jésuites*.

Martin Boutet est le célèbre professeur-ès-mathématiques dont Mgr Amédée Gosselin a raconté l'histoire dans *L'Instruction sous le régime français*.

Jacques Louvier, Jacques Aubry, Charles Panie, Charles Bousquet et... Poisson ne laissèrent pas de trace ici, croyons-nous, quoiqu'ils soient mentionnés dans le *Journal des Jésuites*.

Thomas Pageot, originaire de Saint-Aignan, évêché du Mans, épousa en 1675 Catherine Roy, eut plusieurs enfants et décéda à Charlesbourg le 14 mars 1706.

Pierre Girard épousa, vers 1670, Suzanne Lavoie et eut une nombreuse famille.

François Du Moussart, originaire de Ennelat, proche de Clermont, en Auvergne, arriva ici comme tambour d'une des compagnies du régiment de Carignan. Il fut donné aux Jésuites par son capitaine, le sieur La Tour, parce qu'il était excellent musicien et qu'il voulait étudier.

(3) Madame de la Peltrie, née Madeleine de Chauvigny ou Chavigny, l'admirable fondatrice du couvent des Ursulines de Québec, décéda le 16 novembre 1671.

La Mère Marie de l'Incarnation, née Marie Guyart, était originaire de Tours. Elle décéda à Québec le 30 avril 1672.

La Mère de Sainte-Claire, née Anne Le Bugle, arriva à Québec le 7 juillet 1640. Elle décéda le 15 novembre 1677.

La Mère de Sainte-Athanase, née Marguerite de Flécelles, arriva ici en même temps que la Mère de Sainte-Claire. Elle devint supérieure des Ursulines en 1645 et décéda le 3 juin 1695.

La Mère de Sainte-Croix, née Cécile Richer, fut une des compagnes de la Mère Marie de l'Incarnation. Elle décéda le 15 septembre 1687.

La Mère de Notre-Dame, née Marie-Anne Le Boue, arriva à Québec en 1644 et décéda le 25 septembre 1680.

La Mère de Saint-André, née Marie de Villiers, décéda le 25 octobre 1683.

La Mère de Saint-Dominique, née Philippe Gertrude de Boulogne, était la soeur de la pieuse madame d'Ailleboust. Elle entra au noviciat des Ursulines le 2 décembre 1648 et décéda le 20 août 1667.

La Mère de Saint-Ignace, née Charlotte Barré, fut la première professe ursuline à Québec. Elle fit profession le 21 novembre 1648, en présence du Père Lalemant. Décédée le 22 juin 1701.

La Mère Marie de Saint-Joseph, née Marie-Geneviève Bourdon, était la fille de Jean Bourdon. Elle prit l'habit religieux à quatorze ans, et décéda le 15 décembre 1700.

La Mère de Sainte-Agnès, née Anne Bourdon, était la soeur de la précédente. Elle décéda le 4 novembre 1711.

La Mère de Saint-Augustin, née Marie Boutet, était originaire de Xaintes. Elle était entrée au noviciat des Ursulines le 15 septembre 1658.

La Mère de Saint-François, née Jeanne Bourdon était la soeur des Mères Marie de Saint-Joseph et de Sainte-Agnès.

Angélique Poisson, fille de Jean Poisson, arquebusier, originaire de Mortagne, au Perche, qui devint seigneur de

Gentilly. Elle était née en janvier 1651 et fut baptisée à Silery le 18 octobre 1653. Elle devint religieuse ursuline sous le nom de Saint-Jean l'Évangéliste et décéda le 17 avril 1732.

La Soeur de Sainte-Ursule, née Catherine Lezeau, fut la première soeur converse canadienne aux Ursulines de Québec. Elle décéda le 27 octobre 1684.

Marie-Anne Juchereau de Saint-Denys, fille de Nicolas Juchereau de Saint-Denys et de Marie-Thérèse Giffard, devint, en 1669, la femme de François Pollet de la Combe Potatière, puis, en 1683, de François-Madeleine-Fortuné Ruette d'Auteuil.

Jeanne Couillard de Lespinay, fille de Louis Couillard de Lespinay et de Geneviève Després, devint la femme, en 1668, de Paul Dupuy.

Marie-Madeleine et Anne-Catherine de Lauzon étaient filles de Jean de Lauzon, grand senéchal de la Nouvelle-France. Marie-Madeleine fut ursuline sous le nom de Mère Saint-Charles. Anne-Catherine décéda au pensionnat des Ursulines le 10 novembre 1672.

Marie-Marguerite Pinguet, fille de Noël Pinguet et de Marie-Madeleine Dupont. Elle avait été baptisée à Québec le 5 août 1653 sous les prénoms de Marie-Madeleine, et devint religieuse ursuline sous le nom de Mère de l'Assomption. Décédée le 1er octobre 1721.

Mathurine Bélanger, fille de François Bélanger et de Marie Guyon, se maria à Jean Maheu, puis à Antoine De Serre et ensuite à François Grégoire.

Barbe Fortin était la fille de Julien Fortin dit Bellefontaine et de Geneviève Gamache dit Lamarre. Elle devint la femme de Pierre Gagnon puis de Pierre Lessard.

Marie-Jeanne Moral de Saint-Quentin, fille de Quentin Moral de Saint-Quentin et de Marie Marguerie, devint la femme de Jacques Maugras.

Catherine-Augustine Bissot, Claire-Françoise Bissot et Marie Bissot étaient les filles de François Bissot de la Rivière et de Marie Couillard. Catherine-Augustine fut la femme de Étienne Charest, Claire-Françoise devint la femme de Louis Jolliet, et Marie de Claude Porlier puis de Jacques Gourdeau de Beaulieu.

Marie-Ursule Boucher, fille de Pierre Boucher de Grosbois et de Jeanne Crevier. Elle devint la femme de René Gaultier de Varennes et fut la mère du célèbre Gaultier de la Vérendrye.

Marie Perrot, fille de Jacques Perrot dit Vildaigre et de Michelle Le Flot, devint la femme de François Jarret de Verchères. Elle fut la mère de Madeleine de Verchères.

Anne Goupil, fille de Nicolas Goupil dit Laviolette et de Marie Pelletier. Elle se maria trois fois, d'abord à Pierre Brebant-Lamotte, puis à Aimé Lecompte et enfin à Simon Mongeneau.

Marie-Louise Lemaistre, fille de François Lemaistre Lamorille et de Judith Rigaud. Elle devint la femme de Jacques Passard.

Marie Lagarenne, fille de Bertrand Chesnay dit la Garenne, sieur de Lothainville, et de Marie-Madeleine Bélanger. Elle devint la femme de Joseph Petit.

Marie-Madeleine Desmoulins était probablement fille de Jacques Desmoulins et de Hélène Bonneau.

Marie-Madeleine Boissel, fille de Jacques Boissel, et de Marie Eripert, décéda à Québec le 7 septembre 1674.

Sébastienne Loignon, probablement fille de Pierre Loignon et de Françoise Roussin, mariés à Québec le 8 octobre 1652.

Marie Gloria, fille de Jean Gloria et de Marie Bourdon, se maria à Jean Toupin.

Pierre Mouret ou Mourier était originaire de Saint-Jean de Channemet, évêché d'Angoulême. Il se maria à Québec le 26 avril 1677 avec Suzanne Le Vallet.

(4) La Mère de Saint-Bonaventure de Jésus, née Marie Lefortier (Forestier), arrivée à Québec le 1er août 1639, à l'âge de 22 ans. Elle décéda le 25 mai 1698, après 74 ans de profession.

La Mère Agnès de Saint-Paul, née Jeanne Thomas, arrivée à Québec le 19 août 1648. Elle décéda le 4 juillet 1690.

La Mère de Saint-Bernard, née Anne Lecontre, arrivée à Québec le 1er août 1639. Elle décéda le 5 août 1679.

La Mère de Sainte-Agnès, née Catherine Lecontre, arrivée à Québec le 29 juin 1657. Elle décéda le 6 novembre 1687, à l'âge de 63 ans.

La Mère de Saint-Joachim, née Marie Deschamps, arrivée à Québec le 15 août 1643. Elle décéda le 1er mai 1690.

La Mère de Saint-Joseph, née Catherine Veronneau (Vironceau), arrivée à Québec le 8 juillet 1640. Elle décéda le 29 août 1687.

La Mère de la Nativité, née Marie-Renée Boulée (ou Boulic), arrivée à Québec le 14 juillet 1654, décéda le 13 février 1677.

La Mère de la Conception, née Marie Trouin, arrivée à Québec le 29 juin 1657, décéda le 14 novembre 1687.

La Mère de Sainte-Augustin, née Marie-Catherine Joseph Simon de Longpré, décéda le 8 mai 1668. C'est la célèbre Mère Catherine de Saint-Augustin.

La Mère de Saint-Jean, née Marguerite Bourdon, fille de Jean Bourdon, entra en religion le 23 janvier 1657. Elle décéda le 11 octobre 1706.

La Mère Marie de la Visitation, née Antoinette Du Tarte, originaire de Bourges, entra en religion le 23 octobre 1657. Elle décéda le 26 décembre 1713.

La Mère Augustine de Saint-Michel, née Marie-Madeleine Lepoutrel, entra en religion le 27 avril 1658. Elle décéda le 6 janvier 1680.

La Mère de Saint-Ignace, née Jeanne-Françoise Juchereau, entra en religion le 25 mars 1664. Elle décéda le 14 janvier 1723. C'est la célèbre Mère Juchereau de Saint-Ignace.

Catherine Lechevalier, dite de la Passion, décéda le 20 octobre 1705.

Clémence Du Hamel, dite Marie de l'Incarnation, décéda le 18 mars 1683.

Marguerite Fiquet, dite Joseph de Sainte-Marie, décéda le 2 septembre 1709.

Jeanne Poisson dite Françoise de la Présentation, fille de Jean Poisson, seigneur de Gentilly, avait fait profession le 4 mai 1662, entre les mains de Mgr de Laval. Ce fut la première profession présidée par le prélat au Canada.

Marie-Joseph de Lauzon Charny était la fille unique de M. de Lauzon-Charny, qui s'était fait recevoir prêtre après la mort de sa femme. Elle entra d'abord à l'Hôtel-Dieu de

Québec pour devenir religieuse, mais, en 1671, son père la conduisit à La Rochelle où elle devint Hospitalière.

Marie-Louise Juchereau, fille de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard, devint l'épouse de Charles Aubert de la Chesnaye, veuf de Catherine-Gertrude Couillard. Elle décéda à La Rochelle le 7 mars 1679.

Louise Bissot, fille de François Bissot de la Rivière et de Marie Couillard, devint la femme de Séraphin Margane de Lavaltrie, officier de Carignan et premier seigneur de Lavaltrie. Elle décéda à Montréal le 1er mars 1733. Elle avait eu une nombreuse famille.

Charlotte-Madeleine Juchereau devint religieuse hospitalière au couvent de La Rochelle. Elle fut supérieure de sa communauté pendant plusieurs années.

Marguerite-Renée Denys, fille de Pierre Denys de la Ronde et de Catherine Leneuf, se maria à Thomas de la Nouguère ou Lanaudière puis à Jacques-Alexis Fleury Deschambault. Elle décéda à Québec le 3 février 1722.

Jacques de La Métairie, de domestique de l'Hôtel-Dieu, devint notaire. Il suivit Cavelier de La Salle au fort de Frontenac puis à la Louisiane. Jacques de La Métairie était encore au fort Saint-Louis des Illinois en 1694.

Denis Dieudonné ne dût pas faire un long séjour ici. Nous ne trouvons aucune trace de lui après 1666.

Jean Guitard fut inhumé à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans le 27 février 1690.

Jean Carrier, originaire de Saint-Georges, évêché de Coutances, fut le premier ancêtre canadien des nombreuses familles Carrier de Lévis et de la rive sud.

Jean Gaulin retourna probablement en France. Les Gaulin canadiens semblent descendre de François Gaulin, originaire de Saint-Martin du Viel, au Perche, marié à Québec, le 25 septembre 1657, et de Pierre Gaulin marié au Château-Richer, le 21 avril 1664.

Nicolas Botrel. Voici un beau nom qui ne s'est pas perpétué dans la Nouvelle-France, malheureusement.

Michel Riffaud, fils de Michel Riffaud et de Jeanne Martin, de Notre-Dame de Chartres, au Poitou, se maria peu après 1666 avec François Leclerc.

Marc Tessier, originaire de Saint-Ermin, évêché de Luçon, en Picardie, épousa, le 26 novembre 1668, Jacqueline Ledoux, veuve de Jacques Grimot. Il se maria, en 1691, à Marie Cartignier, puis à Anne Lainé, veuve de René Bisson.

(5) Louis Rouer de Villeray, originaire de Notre-Dame-en-Grève, ville d'Amboise, évêché de Tours, arriva dans la Nouvelle-France vers 1655. Il joua un beau rôle ici. A consulter sur lui *Louis Rouer de Villeray, conseiller au Conseil Souverain*, de Pierre-Georges Roy.

Nicolas Langlois était fils de Charles Langlois et de Marie Cordier, de Saint-Pierre, évêché de Rouen. Il épousa Elisabeth Cretel et eut une nombreuse famille. Il décéda à la Pointe-aux-Trembles le 13 octobre 1721.

(6) Jean Juchereau de la Ferté était le fils aîné de Jean Juchereau de Maur. Il fut conseiller au Conseil Souverain. Il fut le père du célèbre Frère Juchereau et de la non moins célèbre Mère Juchereau de Saint-Ignace. A consulter sur Jean Juchereau de la Ferté, la *Famille Juchereau Duchesnay* de Pierre-Georges Roy.

(7) Charles Le Gardeur de Tilly fut membre du Conseil Souverain et décéda le 10 novembre 1695. De son mariage avec Geneviève Juchereau de Maur, il avait eu quinze enfants.

Jean Bray appartenait-il à la famille Bray assez répandue aujourd'hui dans la région de Montréal? Impossible de l'établir.

Jean Duval, originaire de Saint-Jacques-du-Mont, évêché de Rouen, se maria à Québec, le 24 octobre 1678, et fut tué par les Iroquois à Laprairie en décembre 1690.

Jean Denis se maria vers 1671 à Geneviève Billot.

Gilles Cadieu était-il allié à Charles Cadieu de Courville qu'on voit établi à Beauport vers le même temps?

(8) Mathieu Damours de Chauffours était fils d'un conseiller au Châtelet de Paris et vint s'établir dans la Nouvelle-France en 1651. Il eut plusieurs fils qui perpétuèrent sa famille sous les noms de Damours, Damours de Chauffours, Damours de Fréneuse, Damours de Louvière, Damours de Courberon, Damours de Clignancour, Damours de Plaine, Damours de la Morendière, etc. A consulter sur lui le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXII, p. 385.

André Parmentier ne resta pas ici.

Pierre Lonnac ne s'établit pas, non plus, dans la Nouvelle-France.

(9) Louis-Théandre Chartier de Lotbinière fut le premier ancêtre canadien de l'importante famille Chartier de Lotbinière.

(10) Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu vint ici en 1651. Il fut secrétaire du gouverneur de Lauzon puis notaire et premier greffier du Conseil Souverain. Il décéda à Québec le 22 mai 1697.

Pierre Nault est-il le Pierre Nau dit Labrie qui se marie à Québec dans l'été de 1692? Nous voyons aussi un Jean Nau dit Saint-Crespin à Québec dès 1661.

Jean Lavallée dit Petit-Jean épousa Marguerite Dussion.

Pierre Odieure ne se perpétua pas dans la Nouvelle-France.

Martin Bouffard était de Rouen. Il était venu ici avec son frère Jacques Bouffard qui perpétua le nom.

(11) Madame d'Ailleboust, née Barbe de Boulogne, est bien connue dans notre histoire. Elle décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 7 juin 1685.

Aimée Chastel était venue de France, en 1658, avec la Soeur Bourgeois. Elle s'attacha au service de madame d'Ailleboust, qui lui laissa une rente viagère suffisante pour assurer la tranquillité de ses vieux jours. Aimée Chastel décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1695.

Pasquier Hubert. Aucun renseignement sur ce Pasquier Hubert. Nous ignorons s'il fit souche ici.

(12) Marie Favery, veuve de Pierre Le Gardeur de Repentigny, décéda le 30 septembre 1675. C'est à cette pieuse veuve qu'on doit l'établissement de la Confrérie du Saint-Rosaire à Québec.

Michel Lamarre était-il le fils de Mathurin Chabot dit Lamarre et de Marie Mésangé? Dans ce cas, il n'aurait pu avoir l'âge de 27 ans que lui donne le recensement. Mgr Tanguay mentionne deux Lamarre dans la Nouvelle-France avant 1666.

(13) Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny et Marguerite Nicolet eurent une nombreuses famille. La plupart de leurs fils se distinguèrent dans l'armée et leurs filles firent de belles alliances.

Nous voyons deux ou trois Pierre Martin à Québec en 1666. Celui qui nous intéresse doit être Pierre Martin, originaire de Messe, évêché de Poitiers; qui se maria au Château-Richer, le 6 octobre 1670, à Marie Huot, et qui décéda le 6 décembre 1702.

Le *Journal des Jésuites* parle d'un Pierre Tourmente mais nous ne voyons pas mention de François Tourment après 1670.

(14) Mille-Claude Le Barroys, agent de la Compagnie des Indes Occidentales, était alors en France. Nous croyons qu'il ne revint pas à Québec.

Jacques Doublet dit Delisle, originaire de Cognac, évêché de Xaintes, épousa, le 22 janvier 1667, Marie Breuille, veuve de Michel Langlois. Il ne paraît pas être resté au pays.

Jacques Riffort. Aucun renseignement sur lui.

Georges Bert retourna en France.

(15) Nicolas Dupont de Neuville devint membre du Conseil Souverain et décéda à Québec le 26 avril 1716. Consulter sur lui le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXIII, p. 129.

Pierre Buguier. Aucune mention de ce Buguier après 1666.

François Gros Matre. Même remarque que pour le précédent.

(16) Robert Mosion dit Lamouche était originaire d'Ains, évêché de Poitiers. Il décéda à Québec le 24 novembre 1718.

(17) M. Duplessis-Guillemot se noya en novembre 1651. Sa veuve prénommée ici Henriette portait, d'après Mgr Tanguay, le prénom de Etiennette.

(18) Charles Bazire, receveur des droits et domaines du roi, était un des citoyens importants de Québec. Il décéda le 15 décembre 1677. Sa veuve se remaria avec François Provost puis avec le marquis d'Aloigny de la Grois.

(19) Le maître chirurgien Jean Madry est bien connu. Il se noya trois ans plus tard, en se rendant aux Trois-Rivières.

res. Son corps fut retrouvé et inhumé au cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec. Madry fut le premier échevin de la ville de Québec.

Mgr Tanguay mentionne deux Dubois avant 1666 mais ni l'un ni l'autre n'avaient le prénom Charles.

Charles Bélanger ou Bellanger dût retourner rejoindre sa femme en France car nous perdons sa trace après 1666.

(20) Jacques Loyer de la Tour, qui fut d'abord sergent au fort de Québec, était originaire de La Flèche, en Anjou. Il décéda le 3 juillet 1669.

Charles Martin dit Montpellier était le fils d'Antoine Martin dit Montpellier et de Denise Sevestre.

Guillaume dit Lalemant ne fit pas souche ici. Isaac Lalemant avait été inhumé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 30 août 1658.

(21) Pierre Denys de la Ronde était le fils de Simon Denys de la Trinité, originaire de Saint-Vincent de Tours. Il fut le père du célèbre Père Récollet Joseph. Pierre Denys de la Ronde décéda à Québec le 6 juin 1708, et fut inhumé dans l'église des Récollets.

François Savin n'est-il pas plutôt François Sauvin dit Larose qui se marie à Québec, le 13 octobre 1670, avec Marie Bary?

Jacques dit Laverdure est peut-être le Laverdure sans prénom inhumé à Québec le 24 août 1699.

(22) Claude Charron de la Barre fut un marchand important de Québec. Il fut le père du Frère Charron de la Barre qui fonda un ordre de Frères enseignants à Montréal.

Gabriel Dumas eut une fille qui décéda aux Trois-Rivières le 7 juillet 1724.

François Dumas devint interprète des Iroquois. Il eut une nombreuse famille.

René Pelletier épousa, croyons-nous, en décembre 1679, Marie Auvray, veuve de Jean Hamel. Ce Pelletier était originaire de La Rochelle.

(23) Marguerite Couillard, veuve de Nicolas Macard, était la fille de Guillaume Couillard. Elle décéda le 20 avril 1705.

(24) Jean Maheu était le fils aîné de Jacques Maheu, originaire du Perche.

Jacques Jore n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay.

Barbe Hallé, dont il est question dans les *Relations des Jésuites*, devint l'épouse, en 1670, de Jean Carrier, dont il est parlé plus haut.

(25) Jean Lemire fut l'ancêtre des Lemire de la Baie-du-Febvre.

Pierre Yvelin, originaire de Bois-Guillaume, évêché de Rouen. Il se maria, en 1673, avec Marie-Anne Duchemin.

Jacques Gaultier épousa Elisabeth-Ursule de Nevers et eut plusieurs enfants.

(26) Guillemette-Marie Hébert, veuve de Guillaume Couillard, décéda le 20 octobre 1684.

Jacques Auband. Aucune mention.

Laurent Levasseur était le fils de Jean Levasseur, originaire de Rouen. Il devint un excellent sculpteur.

Jean Bernard se maria la même année avec Marie De Bure.

(27) Antoine Brassard fut le premier ancêtre de la famille bien connue Brassard Deschenaux.

(28) Barthélemy Gaudin décéda à la Pointe-aux-Trembles le 19 mars 1697. Nous ignorons si sa famille s'est perpétuée.

(29) Denis Derome dit Descarreaux, originaire de l'évêché d'Auxerre. Ancêtre d'une famille nombreuse.

Pierre Boubier n'est pas mentionné par Mgr Tanguay. Il n'a pas dû faire souche ici.

(30) Michel Fillion, notaire royal, originaire de Saint-Germain l'Auxerrois. Consulter sur lui *l'Histoire du notariat* de J.-Edmond Roy.

Urbain Douesmont n'est pas mentionné par Mgr Tanguay.

Elie Voisin était originaire de Saint-Germain-en-Laye, évêché de Paris. Il épousa, le 15 octobre 1688, Madeleine Larcher.

Mathurin Lelièvre s'établit plus tard à Lachine. Il y épousa Marguerite Jasselin et décéda d'hydropisie le 28 décembre 1683.

Étienne-Jean Pezart était-il de la même famille que le premier seigneur de Champlain, Étienne Pezard de la Touche, originaire de Blois?

(31) Charles Amiot était le fils de Philippe Amiot et de Anne Convent. C'est sa veuve qui reçut la concession du fief de Vincelotte.

(32) Pierre Normand dit la Brière, originaire de Saint-Martin de Belesme, évêché de Chartres, devint un citoyen important de Québec.

(33) Denis Guyon était le fils de Jean Guyon, un des premiers habitants de Beauport, qui fut amené ici par Robert Giffard.

Mathurin Girard n'est pas mentionné par Mgr Tanguay qui, pourtant, donne les noms de plusieurs Girard établis ici avant 1666.

(34) Eustache Lambert, marchand bourgeois, décéda à Québec le 6 juillet 1673. Son fils, Eustache Lambert Dumont, marié à l'excentrique Sophia Vanneck, périt dans le naufrage du *Saint-François-Xavier* en 1691.

Thomas Lefebvre apprit le métier de tonnelier et eut une nombreuse famille de son mariage avec Geneviève Pelletier, veuve de Vincent Verdon.

Pierre et André Bergereau devaient être le père et le fils: André fut probablement cet André Bergeron qui devint un des premiers colons de Saint-Nicolas.

Gabriel Boyferon n'a pas dû faire souche. Nous n'avons rencontré son nom nulle part après 1666.

André Robidou dit l'Espagnol, originaire de Galice, évêché de Burgos, en Espagne, est l'ancêtre de la famille Robidoux répandue aujourd'hui dans la région de Montréal.

(35) Toussaint Toupin devint par son mariage avec Marguerite Boucher le beau-frère de Pierre Boucher de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières. Il décéda au Château-Richer le 10 août 1676.

(36) Jean Poitras, originaire de Cugan, ville de Clisson, évêché de Nantes, en Bretagne, eut vingt-six enfants de son mariage avec Marie-Sainte Vivier.

(37) Jacques Grimaud est, d'après Mgr Tanguay, Jacques Grimot, originaire de Champigny, évêché de Poitiers.

(38) Jacques Ratté était originaire de Laleu, évêché de La Rochelle. Il décéda à Saint-Laurent de l'île d'Orléans le 10 avril 1699.

(39) Jean de Lespinasse fut greffier au greffe et tabellionage de Québec puis notaire. On peut consulter sur lui l'*Histoire du notariat* de J.-Edmond Roy.

(40) Bertrand Chesnay de La Garenne, originaire de Saint-Brieuc, en Bretagne, décéda le 16 janvier 1683. Il est parfois qualifié de sieur de Lothainville. Il fut, en effet, propriétaire du fief de Lothainville.

Robert Tourneroche, originaire de Notre-Dame de Caudebec, évêché de Rouen, décéda à Beaumont le 23 mai 1722.

Anne Gaigneur devait être de la famille de Jean Gaigneur ou Le Gaigneur dit Laframboise.

(41) Jeanne Duguay n'était veuve que depuis quelques semaines lors du recensement de 1666. Antoine Le Boësmé était mort le 23 avril 1666.

(42) Nicolas Marsollet vint à Québec avec Champlain en 1613. Agé de douze ou treize ans, il apprit les langues sauvages et devint interprète. Lors du siège de Québec par les Kirk, sa conduite fut plutôt louche. Il racheta ce manquement par toute une vie d'honnêteté. Il décéda à Québec le 15 mai 1677.

Jean Belleville s'établit-il à Québec? Il y eut ici plusieurs Belleville mais beaucoup plus tard.

(43) Jacques Hédouin dit Laforge était originaire de Rouen. Il décéda le 23 août 1705. Le recensement le qualifie de taillandier. Il était plutôt tailleur.

(44) Louis Fontaine, originaire de Dieppe, qui décéda le 20 février 1681, n'eut pas moins de dix-sept enfants dont trois du même coup.

Nicolas Fournier était né à Saint-Etienne de Maran, évêché de La Rochelle. Il décéda à Charlesbourg le 1er novembre 1687. Sa veuve, Marie Hubert, se remaria avec Jean Gachet.

(45) Gabriel Lemieux était originaire de Saint-Michel de Rouen. Il ne faut pas le confondre avec Guillaume Lemieux, originaire de Beauport, évêché de Paris, ancêtre de la nombreuse famille Lemieux établie dans les environs de Montréal.

(46) Louis Couillard de Lespinay, encore un fils de Guillaume Couillard.

Pierre Cretel décéda à L'Islet le 23 décembre 1681. Il ne semble pas s'être marié.

(47) Charles Roger des Colombiers fut un des bienfaiteurs des Récollets. Il fut inhumé dans leur église le 6 mai 1681.

Louis Colombe, originaire de Neufbourg, évêché d'Evreux, s'établit à l'île d'Orléans, où il épousa Jeanne-Marguerite Boucault.

Michel Guenet semble être retourné en France. Nous le voyons mentionné nulle part après 1666.

(48) Jean Lemelin dit Tourangeau, originaire de Chartres, en Beauce. Il eut une nombreuse famille de son mariage avec Marguerite Brassard.

(49) François Blanchard venait de Saint-Servan, évêché de Saint-Malo. Il n'eut pas d'enfants.

(50) Pierre Soumande né à Saint-Antoine de Moriac, en Gascogne, fut le premier ancêtre canadien de l'importante famille Soumande.

N'est-il pas plutôt question ici de Mathurin Grégoire qui épousa un peu plus tard Françoise Loiseau?

Mathieu Lauvendin pas mentionné par Mgr Tanguay.

Mathurin Coisset retourna probablement en France.

(51) Jean Levasseur dit Lavigne était originaire de Bois-Guillaume, de Rouen. Il décéda le 31 août 1686. Le Conseil Souverain siégea quelques fois dans sa maison.

François Thibault ne s'établit pas ici. Il y a eu plusieurs souches de Thibault au Canada.

(52) Pierre Biron se maria à Barbe Martin puis à Jeanne Poireau.

Pierre Legrand épousa Marie Migneron. Il en eut un fils qui naquit à la Pointe-aux-Trembles.

(53) Pierre Niel originaire de la ville de Saint-Maximin, en Provence. Il décéda à Québec le 4 novembre 1700.

Louis Guibaut né à Saint-Barthélemy de La Rochelle du mariage de François Guibaut et de Marie Pignon. Il épousa Louise Senécal, en 1667.

Pierre Garant, originaire de Saint-Los de Saint-Martin, évêché de Soissons. Il épousa Catherine Veillot.

(54) Nicolas de Boissy était peut-être le fils de Jacques Boissy ou Boissel établi à Québec dès 1640.

Il y a eu, croyons-nous, trois souches de Gervais au Canada. Celui-ci semble leur être étranger.

(55) François Bissot de la Rivière était originaire de Pont-Audemer, ville de l'ancienne Normandie. On peut consulter sur cet important personnage l'ouvrage de J.-Edmond Roy, *François Bissot, sieur de la Rivière*.

Léonard Meusnier et Jacques Meusnier, probablement frères, durent s'établir dans la seigneurie de Lauzon. Nous voyons des familles Meusnier ou Meunier à Lauzon un peu plus tard.

Lanfillé étant un surnom, il nous est impossible de retracer Martin Lanfillé.

Nous voyons un Jean Léger à Québec un peu plus tard, mais il ne doit avoir aucune relation avec celui-ci.

Néant sur Marguerite Lucas.

(56) Michel Guyon du Rouvray était le fils de Jean Guyon inhumé à Québec le 3 mai 1663.

(57) Marie Bourdon, veuve de Jean Gloria. Celui-ci était décédé le 15 octobre 1665. Sa veuve se remaria quatre ans plus tard à Toussaint Toupin.

Jacques Levasseur était probablement le frère de l'huissier Pierre Levasseur, établi à Québec dès avant 1655.

(58) Charles Aubert de la Chesnaye fut le plus entreprenant et le plus riche négociant de la Nouvelle-France. On peut consulter sur lui l'étude de Ignotus dans la *Presse*, de Montréal, des 21, 28 octobre et 4, 11 et 18 novembre 1899.

Pierre Pourtet. Rien sur lui.

Adrien Isabel originaire de Reux, évêché de Lizieux. Il épousa le 10 octobre 1669 Catherine Poitevin, et décéda à l'île d'Orléans le 7 janvier 1676.

Pierre Audiger. Rien sur lui.

Jean Frotté. Rien sur lui.

Nicolas Groffée. Rien sur lui.

(59) Jeanne Richer, veuve Jean Bonnard (ou Bonneau, d'après Tanguay). Il était mort à Québec le 31 août 1656.

(60) Anne Convent, veuve Jacques Maheu. Elle avait été mariée en premières noces à Philippe Amiot, premier ancêtre canadien de la famille de ce nom.

Robert Marinet. Rien sur lui.

(61) Jacques Sevestre était célibataire. Il décéda le 12 juin 1685.

François Hurault originaire de Sainte-Catherine, évêché d'Orléans. Il épousa, le 29 octobre 1667, Marguerite Languille.

(62) Guillaume Feniou, originaire de Saint-Sauveur, évêché de La Rochelle.

Sébastien Nolet né au bourg de Sainte-Pessine, évêché de Luçon. Il s'établit à Beaumont où il décéda le 16 avril 1708.

(63) Charles Pallatin dit Lapointe, originaire de Saint-Martin de Paris, décéda à Charlesbourg le 11 février 1704.

(64) François Blondeau, originaire de Nantelle, évêché de Saumur. Il s'établit à Charlesbourg. Il fut le premier ancêtre canadien des nombreuses familles Blondeau des environs de Québec.

(65) Étienne Rageot dit le Lionnais était originaire de Saint-Cyr en Forais. Il se noya à Québec en novembre 1688.

(66) Jacques de la Raue ou de Larue venait de Saint-Rémi de Dieppe.

(67) Noël Jérémie de la Montagne. Originaire de Mareuille-sur-Oge en Champagne. On peut consulter sur lui le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXX, p. 66.

(68) Louis Lefebvre dit Battanville, originaire de Saint-Maclou, Rouen. Il était brasseur.

(69) Mathieu Amiot de Villeneuve. On peut consulter sur lui le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXV, p. 321.

Antoine Ducos. Rien sur lui.

(70) Vincent Renault eut plusieurs enfants de son mariage avec Marie Martin.

Jacques Rozat. Rien sur lui.

(71) Vincent Poirier dit Bellepoire originaire de Saint-Nicolas-des-Champs, évêché de Paris.

(72) Pierre Pellerin dit Saint-Amand fut d'abord soldat de la garnison des Trois-Rivières. Il était originaire de Bruges, en Saintonge.

Philippe Gézin. Rien sur lui.

Didier Pérotte. Rien sur lui.

Benoît Presle. Rien sur lui.

(73) Simon Leduc était marié à Madeleine Lemoine.

(74) Thierry de Lestre dit le Vallon était originaire du Hainaut, de là son surnom de Vallon. Il décéda à Québec le 2 juillet 1684.

(75) Jean Amounet, Hamonnet ou Hamounet était fondateur de cloches. On peut consulter sur lui une étude de Mgr Amédée Gosselin dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVI, p. 334.

Etienne Blanchon dit Larose était originaire de Saint-Amable en Auvergne. Il épousa, le 10 septembre 1666, Anne Convent, veuve de Jacques Maheu.

Gilles Du Tertre dit Lacasse, né à Saint-Sauveur de Bellesme, évêché de Séez, décéda non marié à Québec le 17 janvier 1682.

Jean Bourdon dit Romainville fut huissier au Conseil Souverain de 1663 à 1666. En 1667, il n'est plus question de lui. Était-il retourné en France?

Etienne Landeron ou Landron de Coignan, évêché de Bazas, épousa le 10 octobre 1667, Elisabeth de Chavigny. Il décéda à Québec le 9 novembre 1702. Il était devenu un citoyen important de la capitale.

Nicolas Gonneau. Rien sur lui.

Mathurin Orioux. Rien sur lui.

Jean Montfort. Rien sur lui.

Pierre Bessonnet doit être le Pierre Bissonnet dont le mariage avec Mathurine Des Bordes, veuve de Pierre Guiberge, fut déclarée nul parce qu'il avait déjà une femme en France.

Pierre Mureau. Rien sur lui.

Pierre Duquet était né à Québec le 14 janvier 1643, du mariage de Denis Duquet et de Catherine Gautier. J.-Edmond Roy parle au long de ce notaire royal dans son *Histoire du notariat*.

François Billet. Rien sur lui.

(76) Guillaume Loyer de Chenevert était-il frère de Jacques Loyer de la Tour, sergent au fort de Québec en 1653?

Augustin Gondoin. Rien sur lui.

Michel Jeanderson. Il y avait à Québec à peu près dans le même temps Pierre Jeanderson ou Gendron, maçon, et Guillaume Jeanderson ou Gendron.

Abraham Painturé. Rien sur lui.

Claude de la Sèvre ne serait-il pas plutôt Claude de la Serre, tailleur?

Antoine Gaillon. Rien sur lui.

Jacques Gaillon. Rien sur lui.

François Marsais. Rien sur lui.

Pierre Hudon dit Beaulieu était originaire de Notre-Dame de Chemillé, évêché d'Angers. Il se maria en 1676 et décéda à la Rivière-Ouelle le 25 avril 1710.

Robert de la Marre. Rien sur lui.

François Guilbault. Rien sur lui.

René Gaultier dit Larose, originaire de la Bevière-sur-Dive, évêché de Poitiers. Il se maria à Saint-Jean de l'île d'Orléans et y mourut en 1687.

Pierre Fèvre. Rien sur lui.

François Ratté. Rien sur lui.

Louis Leparcq, originaire de Notre-Dame de Mansillé, évêché d'Angers. Il se maria, à Québec, le 6 janvier 1669, avec Nicole Flamand, originaire de Saint-Nicolas de Chauny, évêché d'Amiens.

Mellain Camuset. Rien sur lui.

Jacques Rousseau est probablement celui qui épousa Marguerite Guillebout, veuve d'Antoine Pouliot, un peu avant 1678.

Jean Hérisson. Rien sur lui.

Jean Fouin. Rien sur lui.

Mathurin Morisset est-il le Mathurin Morisset ou Maurisset qui se marie, à la Pointe-aux-Trembles, le 9 janvier 1690, avec Élisabeth Coquin dit Latourelle? Dans ce cas, il serait le premier ancêtre canadien des familles Morisset de la région de Québec.

GUILDIVE, EAU-DE-VIE, RHUM ET PENSIONS ALIMENTAIRES

Le tarif des impôts au Canada, fixé par l'arrêt du 6 mars 1748, parle de l'eau-de-vie et de la guildive. Celle-ci était une eau-de-vie, aussi appelée *tafia* par nos aïeux et *rum* par les saxons. Elle était fabriquée avec les mélasses et les gros sirops du sucre de canne.

Le mot *rum* (ou rhum) qui signifie *bon*, ne figure dans les documents qu'après la capitulation de Montréal, évidemment parce que les Anglais n'utilisaient pas le cognac (ou "brandy") produit en France, mais plutôt le rum qui provenait de leur colonie de la Jamaïque.

On remarquera, dans les notes qui vont suivre, que les liqueurs alcooliques étaient d'un usage si ordinaire qu'on en relève la mention dans certains billets promissoires de même que dans des actes de donation ou de pension alimentaire dressés pour des personnes appartenant aux classes les plus respectables.

* * *

Voici notre première note. Elle est extraite du registre du tribunal des capitaines de milice.

"Audience tenue le mardy, 13 janvier 1761.

"Entre François Muller dit La Sonde demandeur, et Ebrard Martin, défendeur. Le sieur Muller réclame la somme de 20 piastres d'Espagne ou 17 pots de bon *Rome*, "conformément au billet signé par E. Martin, en décembre dernier... Jugement est rendu en faveur du demandeur "avec dépens taxés à 30 sols."

— Dans l'hiver de 1775-76, dit M. Sulte (*B. R. H.* de 1926, p. 50), Montgomery assiégeant Québec écrivait à Aaron Hart des Trois-Rivières des lettres par lesquelles il le priait de lui procurer des provisions, surtout du *rhum*, des couvertures de laine et des poêles... "

Les Américains de cette époque considéraient donc l'alcool autrement que leurs descendants du XXe siècle.

— Le 15 septembre 1780, par devant le notaire Foucher, la veuve Parent, (née Chaboillez) cède sa maison rue Notre-Dame au perruquier Huguet-Latour. Pour ce, elle ré-

clame un logement convenable, une *nourriture honnête*, etc, plus, chaque année, 12 pots d'eau-de-vie, 15 pots de vin, 12 lbs de café, 8 lbs de sucre, 6 lbs de chocolat, etc.

— Par son testament, en date du 1^{er} octobre 1791, (Paineau) le sieur Charles Le Pallieur, veuf en secondes noces de Louise Roy, décrète qu'il sera donné, chaque année, à Soeur LePallieur, hospitalière, sa vie durant: 14 lbs de café, 14 lbs de sucre fin, 6 lbs de tabac (à priser) et une douzaine de bouteilles de liqueurs ou de vin à son choix. . .

— Dans le cahier de notes de Pierre Beaupré, arpenteur, on lit: " Alexandre Rivat a reçu entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 1794:

6 $\frac{1}{2}$ pintes de *rom* à 1^s 6^d.....19/9
1 chop " " " 9^d

— 1820, 4 octobre (Bedouin) Pierre Lefebvre et sa femme Amable Sorel, de St-Philippe de Laprairie, donnent à leurs quatre fils, l'ensemble de leurs biens. En retour, les donataires fourniront aux donateurs, pendant trois ans, 480 lbs de lard, " sans tête " pattes ni oreilles " et 200 lbs de bon boeuf; par la suite, on se contentera de 150 lbs. En plus et durant leur vie, les donateurs auront droit à 24 pots de bon *rhum* de Jamaïque, 16 pots de bon vin d'Espagne, 28 lbs de café, 2 lbs de thé vert, 64 lbs de sucre, etc. . . 20 lbs de tabac à fumer pour le père et 8 lbs de tabac en poudre, pour la mère. . . .

1836, 12 juin (Jos. Dufresne N. P.) François Poirier et sa femme donnent leurs biens à leur fils, Narcisse, qui s'oblige envers ses parents, de leur procurer le logement, la nourriture, le vêtement, plus de 2 gallons de *rhum* dont un gallon au 20 décembre et un gallon, quatre jours avant le mercredi des cendres.

On aperçoit ici que les donateurs voulaient avoir des " provisions " pour le temps des fêtes, pour les " jours gras " et pour la mi-carême.

A propos, l'honorable P.-J.-O. Chauveau dans son instructif roman: *Charles Guerin* nous décrit une fête de la mi-carême où il est dit que le brave cultivateur qui reçoit, cette fois-là, offre aux invités " le coup et la croute ", ce qui signifiait un souper où tout était servi à profusion: Pâtés,

galettes, tartes, ragoûts, fricassées et crêpes... ” Le petit coup de rhum de la Jamaïque, n'était pas oublié, et il y avait même à chaque extrémité de la table deux belles carafes pleines d'un vin blanc que le bedeau assura valoir celui dont le curé se servait pour dire sa messe. ”

Dans cet ouvrage, l'auteur distingué décrit, avec grande précision, les mœurs et coutumes de nos campagnes avant 1850. On aperçoit donc qu'alors, comme auparavant, le *whisky blanc*, le *rye*, le *gin* et le *scotch* n'avaient pas remplacé, chez le peuple, la liqueur des Antilles.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

N'y avait-il pas un sieur Montréal dans le régiment de la Sarre qui passa dans la Nouvelle-France en 1756?

Mont.

D'après Laffilard, François Amariton fut nommé enseigne au Canada le 1er mai 1696, lieutenant à Plaisance le 1er février 1702, lieutenant au Canada le 1er janvier 1714, capitaine au Canada le 27 avril 1716. Il serait mort le 17 juin 1732. N'y a-t-il pas erreur de Laffilard ici? Je vois que le 10 juin 1733 Marie-Françoise Amariton veuve Mortre, est inhumée à Québec.

XX

Paul Lajus, chirurgien, originaire de May, en Béarn, décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 25 août 1740, était-il le fils du chirurgien Jourdain Lajus qu'on voit établi à Québec dès 1697. Mgr Tanguay donne la liste des vingt-deux enfants de Jourdain Lajus mais il ne mentionne pas le Paul Lajus en question. Paul Lajus n'aurait-il pas été plutôt le frère de Jourdain Lajus?

Dc.

MEMOIRE SUR LES FORTS DE LA NOUVELLE-FRANCE

Le Cap Charles

Poste à l'entrée du détroit de Belle-Isle, côté du nord, peut produire de cent cinquante à trois cents barriques d'huile de loup marin et de 1500 à 2500 peaux; quinze hommes suffisent à l'exploitation de ce poste, la pesche s'y fait en hyver depuis le quinzième novembre jusqu'au six janvier.

La Baye des Châteaux

Dans le détroit de Belle-Isle, côté du nord, donne à peu près le même produit que le précédent, la pesche s'y fait dans le même temps avec quinze hommes.

St-Modet et la Baye Rouge

Ont produit six cents barils d'huile et 4800 peaux, peuvent donner annuellement deux à trois cents barriques, il faut pour exploiter ce poste vingt-cinq hommes, la pesche s'y fait aussy l'hyver.

L'Anse à Loup et La Forteau

Ce poste exploité avec douze hommes produit deux cents à deux cents cinquante barriques et 2500 peaux, la pêche s'y fait l'hyver comme cy dessus et le printemps du vingt juin au six juillet.

Labrador ou la Baye Phelipeau

S'exploite avec cinquante hommes, la pêche s'y fait du vingt juin au dix juillet, il peut produire quatre à cinq cents barriques et quatre à cinq mille peaux.

Chicata

Peut produire quatre vingts à cent barriques d'huile et six à huit cents peaux, dix hommes en font l'exploitation, la pêche s'y fait du quinze novembre au six janvier.

La rivière St-Augustin

Exploité avec douze hommes, peut produire de cinquante à quatre-vingt barriques et quatre à six cents peaux, le temps de la pêche est le même que pour le poste précédent.

Gros Mekatina

Exploité avec vingt cinq hommes, peut produire de quatre à six cents barriques et de 3200 à 4800 peaux, la pêche s'y fait comme dessus.

Montagamis

Peut produire quatre vingts à cent barriques et six cent quarante à huit cents peaux, la pêche s'y fait avec six hommes en décembre et janvier. La pêche des postes cy dessus se fait avec des rets tendus à flots; il se tue peu de loups marins.

Mainqant

La principale production de ce poste est la pelleterie, la quantité n'en est point fixe puisqu'elle dépend du nombre de sauvages qui y viennent en traite, les pelleteries sont martres, castors, renards, loutres et quelques loups cerviers. Il s'y fait trente à quarante barriques d'huile de loup marin que les engagés tuent sur les glaces à coup de fusil.

Tous les postes précédents sont donnés par brevet de la Cour à différents particuliers qui les exploitent par eux-mêmes ou qui les afferment, Monsieur Hocquart a pour sa vie la concession du gros Mekatina, et Monsieur de La Porte la survivance du poste de la Brador.

Les isles, les islets de Jérémie, Tadoussac

Postes appartenant au Domaine du Roy exploité par le directeur du Domaine. Sa principale production est la pelleterie, quelque fois cent à cent cinquante barriques d'huile de loup marin tués sur les glaces; les Anglois de la Baye d'Hudson ont de proche en proche communiqué jusqu'à Tadoussac *Principus obsta.*

Chicoutimy

Poste situé sur le Saguenay, à trente lieues de son embouchure appartenant aussy au Domaine, son revenu est en pelleteries. Tadoussac est l'entrepot de Chicoutimy, des sept Isles et des Islets de Jérémie; un seul bâtiment suffit à l'exploiter; à Tadoussac il y a un village d'environ cinquante Montagnais, c'est une mission desservie par les Jésuites.

Les Sauvages connus dans tous les postes sont les Montagnais qui habitent les bors de la mer et ne vont que l'hyver dans les bois pour y chasser, environ deux cents hommes, les Kechectigots ou Cracheurs environ cent vingt hommes, et les Naskapis ou Outardes repasées, plus de six cents hommes. Ces derniers vont le plus loin faire chasse, les uns et les autres ne viennent à la mer que le printemps, ils en repartent à la fin de juin, les sauvages qui font la traite depuis Mingant jusqu'au Cap Charles forment environ cent familles, ils sont très paresseux et l'usage de l'eau de vie en éteindra peu à peu la race, les Sauvages habitués à Chicoutimy et Tadoussac sont beaucoup plus nombreux.

Les Eskimaux viennent quelque fois dans les postes, mais ce n'est que pour les ravager et faire la guerre aux sauvages de la traite.

Observation

On ne fait la pêche du loup marin que depuis le Cap Charles jusqu'au gros Mekatina, celle de la morue n'y seroit pas moins abondante, l'une ne nuit pas à l'autre.

La pêche de la baleine y seroit aussy fort abondante, il la faudroit faire en automne parceque alors la baleine trouvant de quoy manger dans ces parages y est sédentaire, au lieu que l'automne elle ne fait que passer, cependant elle peut se faire au printemps depuis les sept Isles jusqu'au Cap Moraska.

En 1755, un bâtiment de Bayonne vint au Cap Moraska faire la pêche de la baleine; en juin, juillet et aoust, il fit cinq cents barriques d'huile, cent cinquante luy sauvoient son armement.

En 1756, il y vint deux autres navires de Bayonne, il s'éleva entre eux une contestation et le temps de la pêche passa à disputer.

Depuis le Cap Moraska jusqu'à l'Isle Verte la pêche du harang et de la sardine seroit aussy abondante.

Panaouameske

Etablissement de Sauvages Malicites au sud du fleuve, de quatre vingts lieues environ de Québec, ils sont environ cent cinquante hommes et ont un missionnaire Jésuite, le Roy leur fait des présents tous les ans.

Québec

Assez grande ville ridiculement fortifié et qu'on ne peut deffendre qu'en suivant à peu près le conseil que donne Minerae pour la deffence d'Athènes.

Lorette

Village de Hurons domiciliés à deux lieues de Québec dans les terres, mission desservie par les Jésuittes, il peut y avoir... hommes lesquels avec quelques Hurons établis au Détroit sont les restes de cette nation autrefois nombreuse et depuis détruite par les Iroquois auxquelles ils avoient appris la guerre comme Charles douze l'apprit aux Moscovites. Ces Sauvages qui sèment recueillent et vivent presque à la françoise, chassent par conséquent, point de traite avec eux.

Les Trois-Rivières

Espèce de bourg décoré du nom de ville sans aucune fortification ni enceinte, à trente lieues de Québec.

Békancourt

Village d'Abénaquis, vis-à-vis les Trois-Rivières, sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent. Mission desservie par les Jésuittes, il peut y avoir cinquante à soixante hommes, peu de traite.

St-François

Autre mission d'Abénaquis au dessus de la présente, du même côté du fleuve, desservie par les Jésuites, environ cent à cent cinquante hommes, peu de traite, d'autres Abénaquis établis au fond de la baie de Misisquoi, dans le Lac Champlain, se sont depuis le commencement de cette guerre retirés à Saint-François et à Békancourt.

Chambly

Fort de pierre sur la rivière Sorel, il a quatre bastions et est un des plus jolis du Canada, il ne sert que d'entrepôt.

Saint-Jean

Fort de pieux debout, situé aussi sur la rivière Sorel, c'est un entrepôt nécessaire pour la communication de Québec et Montréal avec la frontière du Lac Saint-Sacrement; on travaille maintenant à l'agrandir et à le mettre à l'abri d'un coup de main.

Saint-Frédéric ou la Pointe à la Chevelure

Fort quaré de pierres situé à la teste et sur l'arrière gauche du lac Champlain; il y a dans le milieu du fort une grande tour de pierre aussy entourée d'un fossé c'est ce fort que les Anglois menacent depuis tant d'années, il n'est susceptible d'aucune deffence étant partout dominé presqu'à la portée d'un fusil.

Cependant il étoit essentiel d'occuper l'entrée du lac pour cela il eut fallut faire une bonne place sur le plateau qui domine. Saint-Frédéric est une redoute sur une presqu'isle fort élevée qui est vis-à-vis sur la rive droite, le côté par lequel cette presqu'isle le tient à la terre est un maron qu'on rendroit facilement impraticable, alors comme on ne peut icy mettre en campagne des grandes armées on eut pu regarder Saint-Frédéric comme une véritable barrière.

Il ne s'y fait point de traite.

Carillon

Fort que le Sieur de Lotbinière, ingénieur de la colonie, a fait, fait et fera. Il est situé à cinq lieues et du même côté

que Saint-Frédéric, au confluent de la décharge des eaux du lac Saint-Sacrement et de celle d'une grande Baye dans laquelle tombent plusieurs rivières qui ont leurs cours dans la Nouvelle-Angleterre, le fort est carré, de pièces sur pièces et doit avoir fossé, demie lune et chemin ouvert.

Mais il est petit, étroit, défaut ordinaire de tous les forts de ce pays qui est cause que la bombe suffit pour les prendre, ses bastions sont étranglés et sa position est mal prise, on eut pu facilement luy donner plus de capacité; mais alors un rocher à pic de plus de cent pieds d'élévation servoit naturellement de fossé à un des fronts et cela eut épargné et la dépense et le temps.

On voit bien que Carillon est sur cette frontière notre place de première ligne, il ne s'y fait aucune traite.

Revenons maintenant sur nos pas, visitons les pays de haut en commençant par les postes du Nord, et dirigeant par conséquent notre route par la grande rivière des Outaouas, nous parcourerons de là les postes du Sud et nous reviendrons par les lacs.

Montréal

Petite ville située dans l'isle de ce nom, fortifiée par le même homme que Québec, dont elle est à soixante lieues, centre du commerce intérieur du Canada, résidence du gouverneur général pendant la guerre parce que c'est là que viennent aborder les Sauvages de toutes les nations et qu'on y est également à portée de la frontière du Lac Saint-Sacrement, des lacs Ontario, Erié et de la Belle Rivière, il ne s'y fait point à proprement parler de traite, mais c'est le rendez vous de toutes celles qui se font dans le pays d'en haut, c'est aussy de Montréal que l'on part pour toutes les expéditions.

Lac des Deux-Montagnes

Village sauvage, à douze lieues de Montréal, situé au nord est du lac de ce nom, lequel est formé par les eaux de la Grande Rivière ou de la Rivière des Outaouas, il peut y avoir deux cent cinquante sauvages Nepissings, Algonquins et Iroquois, la mission est desservie par les Sulpitiens, il ny a ny commandant ny garnison, et je crois qu'on feroit bien de n'en point mettre dans toutes les missions.

Il sy fait, année commune, cent cinquante paquets en castor lous cerviers, martres, loutres, pekans, carcajous, caribous.

Carillon, Le Long Saut

Petits postes, à six lieues du Lac des deux Montagnes, l'un au nord, l'autre au sud de la grande rivière, au pied d'un Sault fort long et fort rapide, ils ont été établis pour traiter au passage de nos domicilliers dont c'est la route pour aller en chasse et pour en revenir.

Il s'y fait environ soixante paquets mêmes pelleteries qu'au Lac des deux Montagnes quelques ours et quelques chats.

Tamiskamingue

Poste situé sur les bords d'un lac de ce nom, affermé sept mille livres et que les sauvages nomment Aubatsh8enant; les nations qui y traitent sont les Testes de Boules ou gens de terres et les Namcasakis qui viennent du côté de la Baye d'Hudson.

Tabitibi

Est un poste dépendant de Témiskamingue, il en est à cent vingt lieues en rapprochant de la Baye d'Hudson, il peut y avoir cent hommes dans ces deux postes qui ne sement point, n'ont aucun village et vivent de chasse et de pêche, tout le pays est montagneux et peu fertile.

Il en sort annuellement environ cent vingt paquets en castors, martres, loutres, pekans, carcajous, lous cerviers et cariboux.

Michilimakinac

Fort de pieux debout, situé dans le détroit de communication du lac Michigan avec le Lac Huron, c'est l'entrepot des Postes du Nord, il y a un commandant, une vingtaine d'hommes de garnison et environ cent vingt habitants qui vivent de bled d'inde, de chasse et de pêche; il y a aussy plusieurs villages de domiciliés dont le nombre est de quatre à cinq cents hommes et deux missions desservies par les Jésuites.

Ce Poste s'exploite par congés, les Sauvages qui y font la traite sont les Outaouais et les Saulteux, la langue des premiers peut être regardée comme une langue mère, c'est le même fonds de la langue que l'Algonkin, et presque toutes les nations des pays d'en haut jusqu'aux Sioux exclusivement l'entendent, elle n'a rien de commun avec le Huron ou l'Iroquois, les Saulteux sont une des plus considérables et des plus nombreuses nations de ces contrées, ils ne sement point, sont errans, vivent de chasse et de pêche.

Il peut sortir de Michilimakinac, année commune, de six à sept cents paquets en pelleteries de toute espèce.

Le Sault Ste-Marie

Fort de pieux situé dans le détroit de communication du Lac Supérieur avec le Lac Huron, ce poste fut établi en 1750 et pour en faciliter l'établissement le Roy en accorda gratis la traite au commandant, il a trois cents livres de gratification pris sur Michilimakinac dont ce poste dépend.

Les Saulteux y font leur traite, il en sort annuellement environ cent paquets.

Michipicoton

Poste privilégié situé au nord est du Lac Supérieur, les Saulteux y viennent en traite, il fournit cinquante à soixante paquets.

Nepigon

Poste établi au nord du Lac Supérieur et qui comprend le Lac à la Carpe, situé encore plus au nord.

Le commandant en est le fermier et le prix de la ferme est de trois mille livres, les sauvages qui y viennent en traite sont les Saulteux, il en sort annuellement de quatre vingts à cent paquets.

Kamanestigouia

Ou les trois Rivières, poste situé au nord ouest du Lac Supérieur, affermé quatre mille livres jusqu'en 1758, il n'y a ny présens, ny certificats.

Les Saulteux font encore la traite à ce Poste dont il sort annuellement de soixante à soixante-dix paquets.

La Mer d'Ouest

Le Poste désigné par ce nom comprend les forts suivants, fort de pieux debouts respectables seulement pour des Sauvages.

Premièrement: Le fort Saint-Pierre situé sur la rive gauche du Lac Tekamamit8eu ou Lac de la Pluye, à cinq cents lieues de Michilimakinac et trois cents lieues de Kamanestigouia en tirant vers le Nord Ouest.

Deuxièmement: A soixante lieues de ce premier le fort Saint-Charles situé sur une presque isle fort avancée dans le Lac des Bois.

Troisièmement: A cent cinquante lieues du précédent le Fort Bourbon situé à l'entrée du Lac Vinipique.

Quatrièmement: Le fort de la Reine sur la rive droite de la Rivière des Assiniboiles à soixante dix lieues du Fort Bourbon, ces contrées offrent partout de vastes prairies c'est la route pour aller dans le haut du Missouri.

Cinquièmement: A quatre vingts lieues du précédent, le fort Dauphin placé sur la rivière de Nimauguenacheque ou de l'eau trouble.

Sixièmement: Le fort Paskoid sur la rivière de ce nom, a cent quatre vingts lieues du précédent; de ce fort on se rend en dix jours à la Rivière de Neslou.

Septièmement: A quatre vingts lieues de Paskoia est le fort des Prairies, situé sur la rivière du même nom.

Ce poste, un des plus lucratifs du Canada, est affermé huit mille livres, le commandant en est le fermier et il a le quart dans le poste.

Les Sauvages qui y viennent en traite sont les Cristinaux et Assiniboiles, ces deux nations formant chacune douze villages de deux cent cinquante hommes l'un dans l'autre.

Année commune il se fait dans ce poste de trois à quatre cents paquets en castors, martres, pekans, loutres, loups cerviers, carcajoux, fouines et renards; il faut compter de plus cinquante à soixante esclaves rouges ou Panis de Yatchilimine, nation située sur le Missouri et qui dans l'Amérique joue le rôle des nègres en Europe.

Le Poste de la mer d'Ouest mérite une attention particulière pour deux raisons: La première en ce que, comme

nous l'avons dit, il est fort voisin des établissemens anglois à la Baye d'Hudson, leur poste de Flambourough en est très proche le deuxième en ce que c'est de ce poste qu'on pourra découvrir la mer d'Ouest.

Mais pour parvenir à cette découverte, il faudroit des voyageurs habiles et désintéressés, et non pas des traiteurs avides, celui de tous les Canadiens qui a le plus voyagé dans ces contrées est le sieur de la Véranderie.

Parti de fort la Reine, il alla gagner le Missouri, il rencontra d'abord sur cette rivière les Mandanes aux blancs barbres, au nombre de sept villages fermés de pieux debout terrassés en dedans et environnés d'un bon fossé, ensuite les Kinonge Vinimi ou les Brochets, au nombre de trois villages. Dans le haut de la Rivière il trouva les Mahautas, trois villages, et le long du Missouri en le descendant jusqu'à la rivière Ouabeck ou la Coquille, vingt trois villages de Panis.

Au sud ouest de cette rivière, sur les deux rives de la rivière Ouanaçdela ou à la Graisse, sont les Laitaues ou gens du serpent ils s'étendent jusqu'au pied d'une chaîne de montagnes fort élevées qui coure presque nord et sud, au sud de laquelle est la rivière Karaskiche ou Cerise pelée que l'on soupçonne rendre à la Califournie.

Le Sieur de la Veranderie en continuant sa route trouva dans ces immenses plaines qu'arrose le Missouri, vis-à-vis et environ à quarante lieues des Mahautas, les Oriliniok ou beaux hommes, quatre villages, vis-à-vis des Brochets les Mecatevaolasites ou Pieds Noirs, trois villages d'environ cent cabanes chacun.

Vis-à-vis des Maudanes, les Ospekakaerenioques ou gens du Plat coté, quatre villages vis-à-vis des Panis les Atchapermioques ou Cristinaux, et Utasibaomtchastas ou Assiniboële c'est-à-dire les gens de l'are, trois villages; on rencontre ensuite les Makeshou Petits Renards, deux villages les Pivasse ou grands Parleurs, trois villages, les Kakascoschenos ou Gens de la Pie, cinq villages et les Chriskipisonnoui ni ou gens de la Jarrière, sept villages; il ne put pénétrer plus parce que les gens de la Jarrière étoient en guerre avec la nation suivante.

Au reste, c'est improprement que je me sers du nom de village pour toutes ces nations qui habitent les prairies, elles

forment comme les Tartares des hordes errantes elles n'ont aucune demeure fixée suivent les bestes dont la chasse les fait vivre et se mettent à couverts sous des huttes de peau.

Chagoamigon

Poste situé sur une baye au sud du Lac Supérieur, affermé huit mille cent livres jusqu'en 1758; il n'y a ni présents, ni certificats, le commandant y a ou est censé y avoir deux mille livres de gratification.

Les Saulteux y font la traite qui peut monter annuellement à deux cent cinquante pacquets.

La Baye

Poste établi sur la baye des Puans, poste affermé neuf mille livres, on y a supprimé, dit-on, toutes dépenses pour le compte du Roy, il n'y a ni présents, ni certificats, ny gages d'interprètes, tous ces frais sont censé aux dépends du fermier, le commandant est un officier intéressé dans le poste et qui a deux mille livres de gratification, ce poste comprend aussy les Sioux.

Les sauvages qui y viennent en traite sont les Folles Avoines, Saquis, Outagamis, ou Renards, Maskoutins, Puans, Kikapous Sioux des prairies, Sioux des Lacs.

Il en sort, année commune, cinq ou six cents pacquets.

Ce poste a vallu en trois ans à Messieurs de Rigaud et Marin 312000 l. du temps de Monsieur Marin père qui l'avoit en société avec Messieurs Bigot et de la Jonquière, il produisoit par an 150000 l. tous frais payés, Monsieur de Rigaud en est encore le fermier.

Les Illinois

Poste exploité par congé dont le principal entrepot est le fort de Chartres situé sur la rive gauche du Missisipi, il y a dans tous les différents établissemens de ce poste de Garnison, six compagnies, lesquelles sont ainsy que les divers commandans fournis par la Louisiane.

Voicy la division des Illinois: les Cahos sur la rive gauche du Missisipi, les Metchi, à six lieues Deskas, petite ville habitée par les françois.

Les Cahos et les Metché ne font plus qu'un village d'environ quatre cents hommes, il peut y en avoir autant aux Kas et ces trois nations comprises sous le nom d'Illinois fournissent année commune cent paquets en castors, chevreuil, chats pichoux, renards, loutres, cerfs et ours.

Il y a un autre poste sur la rive des Illinois où réside un commandant dans un fort nommé Pemelevi. Les Paoria, sept cents hommes environ y font la traite, fournissent deux cent cinquante paquets, même qualité de pelleteries, moins de castors, et plus de chats.

Dans le Missouri, à quatre vingts lieues de son embouchure, dans le Mississipi, sont les Ousacqs et les Missouri, nations voisines l'une de l'autre, la traite que nous y allons faire peut, année commune, monter à quatre vingts paquets de chevreuils et ours, peu d'autres pelleteries.

En remontant ce fleuve environ quatre vingts lieues, on trouve le village des Kanés, nous y avons un fort et une garnison, le poste fournit cent paquets, beaucoup de castors mal travaillé. Les restes en chevreuil et ours, à cinquante lieues au dessus on trouve enfin les Otacks et les Ayomorts, deux cents hommes, fournissent quatre vingts paquets même pelleteries que chez les Kanks.

Il se fait beaucoup de froment et de Bled d'Inde aux Illinois cette année ils en ont fourni au fort Duquesne.

Les Onyatanons

Fort de pieux debout situé sur la rive droite de la Rivière Ouabache ou Saint-Jérôme, ce poste est affermé douze cents livres au Commandant, les sauvages qui y traitent sont les Onyatanons, les Kikapoux, les Mascoutins et les gens du Vermillon ils peuvent fournir trois cents guerriers, il sort de ce poste et de ceux qui en dépendent de trois à quatre cents paquets.

Poste de Vincennes

Joly bourg situé aussy sur Ouabache dépendant de la Nouvelle Orléans dont le Gouverneur y envoie un Commandant, il peut y avoir quatre vingts habitans qui labourent et recueillent du bled, les Peauchichias y traitent, il peut s'y faire quatre vingts paquets.

Les Miamis

Port de pieux debout sur la rive droite de la rivière de ce nom, à ce fort commence un portage de trois lieues qui conduit aux Eaux tombantes au sud ouest, le poste est affermé douze cents livres au commandant.

Les Sauvages qui y viennent traiter sont les Miamis et les Ceppicoineaux, les premiers peuvent fournir cent cinquante guerriers, année commune sort de ce poste deux cent cinquante à trois cents paquets.

La Rivière St-Joseph

Fort situé sur la rive droite de la rivière de ce nom, à vingt lieues de son embouchure dans le lac Michigan, ce poste est affermé au commandant, les Sauvages qui y viennent traiter sont les Poutevatamis, quatre cents hommes environ et quelques Miamis, il peut en sortir quatre cents paquets en chats, ours pichouts, chevreuils, cerfs.

Les Poutevatamis sont de tous les Sauvages les plus fidèles à nos intérêts, jamais ils n'ont trempé leurs mains dans le sang des François, ils nous ont même avertis des complots formés contre nous par les autres nations.

Le Détroit

Entrepôt des postes du sud, gros bourg situé entre le Lac Érié et le Lac Sainte-Claire. De l'entrée du Lac Érié au Détroit, il y a six lieues, du Détroit au Lac Sainte-Claire il y en a deux de la sortie de ce Lac qui en a Sept au Lac Huron on compte onze lieues, au nord du Détroit il y en a trois d'habités par des François à trois arpens par habitant; au sud il y en a deux et demie, la rivière partant du Lac Érié pour aller au Détroit est nord est à une lieue et demie au dessus du bourg est une isle qui sert de commune, elle a cinquante arpens de long et vingt de large, on l'appelle l'Isle au Cochon à un quart de lieue au dessus à l'entrée du Lac Sainte-Claire est une autre Isle nommée l'Isle du Large, de vingt arpens de long sur huit de large.

La scituation de cet établissement est des plus belle, le climat en est charmant, l'air sain, la terre excellente et pro-

pre à toutes sortes de productions, la chasse abondante, un homme en quinze jours peut apporter trois cents pièces de différentes espèces de gibiers; le gibier passe depuis février jusqu'en may et depuis septembre jusqu'à Noël.

Les habitans du Détroit recueillent, année commune, 25000 minots de bled froment, beaucoup d'avoine et de Bled d'Inde, ils semoient autrefois du bled d'automne, mais il en produisoit presque du seigle, on sème maintenant en février et mars, et l'on recueille en juillet, le produit pour le froment est ordinairement de vingt minots pour un.

Dans le bourg il peut y avoir cinq cents habitans, il seroit nécessaire d'encourager les habitans à la culture en leur assurant le débouché de leurs denrées, pour la nourriture des garnisons de la presqu'isle de la rivière aux Boeufs, du fort Machaut, du fort Duquesne, ces vivres couteroient moins au Roy que ceux qu'on envoie de Montréal les frais de transport en sont immenses et leur difficultés pourroit quelque fois rendre incertaine la subsistance de ces garnisons; il faudroit aussy que les commerçans du Détroit ou autres qui voudroient s'y établir en ladite qualité, eussent la liberté de rapporter au Détroit sans payer de congés, les retours des paquets, lettres de change ou certificats qu'ils apportent à Montréal, tant que cette franchise ne subsistera pas, l'établissement du Détroit languira.

Il y a dans ce poste un commandant, un major et plusieurs officiers subalternes.

Il est exploité par congés dont le nombre est illimité, il en sort, année commune, entre huit cents et mille paquets, les Sauvages qui y font la traite sont les Hurons de la même famille que ceux de Lorette, nation perfide et contre laquelle il faut sans cesse être sur ses gardes, les Outavais et les Pontevatamis.

La Presqu'Isle

Fort carré de pièces écarries, situé sur le Lac Érié, à l'entrée presque d'une grande baye d'environ une lieue et demie de profondeur sur une demie lieue de large.

Ce n'est pas un poste de traite, c'est un entrepost nécessaire pour la communication de Niagara au fort Duquesne, il y a un commandant et une garnison.

Le portage de ce fort à celui de la rivière aux Boeufs est de sept lieues, pendant les hyvers qui sont doux, pluvieux, peu sujets à la neige les transports y sont impraticables, le printemps et l'automne sont dans le même cas, l'été est dans la seule saison où les charettes puissent marcher, les chevaux de selle vont en tout temps, les sauvages en ont beaucoup et leur secours est presque toujours nécessaire à cause de la précipitation avec laquelle on est forcé de faire le portage pour profiter des eaux de la rivière aux Boeufs, à la vérité si les chemins estoient commodes, facilement se passeroit-on des Sauvages.

Mais la politique exige qu'on s'en serve en temps de guerre surtout lorsqu'ils sont chargés du portage, ils empêchent les nations mal intentionnées de troubler nos transports, d'ailleurs ce qu'ils gagnent par là, joint aux présens qu'on leur fait les met en estat d'acheter leur nécessaire, sans cette ressource ils s'adresseroient aux Anglois qui les traitent beaucoup mieux que nous ne faisons et il est essentiel qu'ils ne s'apperçoivent pas de cette différence.

Il seroit aisé d'attirer auprès de la presque Isle des sauvages pour s'y établir et former des villages, le terrain y est bon, la chasse et la pêche abondantes.

Les Mississagués

Qui sont errants dans le Lac Érié s'y fixeroient d'autant plus volontiers qu'ils seroient assurés de trouver auprès du fort les ressources qui leur manquent quand ils en sont éloignés.

Les Iroquois qui ont un village à Kanonagou, distant de la presque Isle de trente lieues, s'en rapprocheront aussy souvent il leur a fallu recourir à nous pour vivre.

Mais pour réussir à former un établissement il faudroit :

Premièrement un magasin à la Presque Isle abondant en vivres et en marchandises de traite.

Deuxièmement abandonner entièrement le portage aux sauvages j'avoue qu'on leur paye 6 l. le portage d'un sac pour lequel on n'en donne que trois aux François, mais cette différence disparoitroit bientôt par le tarif des vivres et des mar-

chandises et par l'avantage d'un commerce qui bientôt deviendra considérable.

Le Chef des Mississagués se nomme Mauvamite et celui des Iroquois Cacite, l'un et l'autre sont fort attachés aux François et ils en ont donné des preuves.

Fort de la Rivière aux Boeufs

Fort carré de pieux debout situé sur la rivière de ce nom cette rivière est très navigable le printemps, l'automne et souvent l'hiver, l'été l'eau y est très basse il faut y trainer dans beaucoup d'endroits.

Ce fort est uniquement l'entrepôt nécessaire pour la belle Rivière, il ne s'y fait point de traite il seroit essentiel de le refaire et de le mettre à l'abri d'un coup de main.

Le Fort Machaut

Situé à trente lieues du fort de la Rivière aux Boeufs, à la décharge de cette rivière dans l'Ohio, c'est le dernier entrepot pour le fort Duquesne, il faudroit aussi le mettre à l'abry d'un coup de main.

Le Fort Duquesne

Situé sur la rive gauche de l'Ohio, au confluent du Malengeulé ce fort est de pièces sur pièces, petit, mal entendu, dominé par deux endroits à la portée du fusil, insoutenable s'il étoit attaqué, il a le nom de fort et il a enrichi celui qui l'a construit, c'est tout ce qu'il en vouloit, il peut contenir cent cinquante hommes de garnison qu'il est difficile de faire subsister, les Illinois ont été leur ressource cette année.

Cet établissement est nécessaire pour contenir les Anglois de l'autre côté des apallaches et nous conserver l'affection des sauvages d'en haut, mais il y faudroit un fort plus respectable et qui peut contenir en tems de guerre cinq à six cents hommes, le pays y est bon, l'air sain, la terre fertile, j'y voudrais des habitans, ils nourriroient la garnison.

C'est aussy un poste de traite lequel s'exploite par congés donnés gratis jusqu'à présent pour encourager les négocians à y envoyer, on ne sauroit donner trop de soin à ce que les marchandises y soient à bas prix, afin que les sauva-

ges trouvant à y faire la traite à bon compte, n'aillent pas chez les Anglois, objet essentiel surtout pour la politique.

Les Loups, les Chavanons et les Iroquois viennent en traite à ce Poste depuis son établissement, il en a pu sortir annuellement de deux cent à deux cent cinquante paquets.

Le petit Portage, premier entrepot de Niagara et qui conduit au fort Duquesne, de Niagara, c'est-à-dire du Lac Ontario au Lac Érié et il ne s'y fait point de traite, mêmes réflexions pour ce portage que pour celui de la Presque Isle, la politique veut qu'on se serve des sauvages pour le faire.

Niagara

Place fortifiée par Monsieur Pouchot, peut être maintenant regardée comme place très forte pour ce continent surtout elle a de la capacité et est par conséquent susceptible d'une bonne et longue deffence on va revestir en pierres ses ouvrages et cette opération est nécessaire pour leur donner de la solidité.

Niagara est situé au confluent de la décharge des eaux du Lac Érié dans le Lac Ontario, comme le terrain y est excellent le climat temperé, la chasse et la pêche abondantes, j'y voudrois des habitans établis en villages, cet établissement et celui du Détroit dirigés l'un et l'autre par de bonnes loix seroient le grenier des pays d'en haut on épargneroit au Roy des sommes immenses, aux Canadiens des voyages pénibles qui les énervent, et le Canada dans la suite seroit en état de faire une exportation plus forte.

Le Roy fait le commerce de ce Poste, mais ses employés le régissent mal d'une façon onéreuse pour les sauvages et lucrative seulement pour eux. Il seroit essentiel que le commerce y fut libre, la concurrence feroit baisser le prix des marchandises de traite et les rendroit abondantes, il faudroit au moins que le Roy ordonnat que les magasins de Niagara et du fort DuQuesse fussent toujours abondamment garnis et qu'on y donnat les marchandises à bas prix.

Je le repete encore, l'intérêt du commerce n'est pas icy l'objet essentiel il s'agit de la conservation de la Colonie inférieure en nombre dans la proportion de un contre quinze, nous ne pouvons nous soutenir que par l'affection des sauva-

ges c'est le contre poids qui jusqu'à ce jour a fait pencher la balance en notre faveur, mais ces Sauvages sont éclairés sur leurs intérêts, et l'intérêt de leur traite est le seul qu'ils ayent dans le monde, ils sentent parfaitement combien la traite avec nous leur est onéreuse, et combien ils gagnent à traiter avec les Anglois. Je les ai tous entendus gémir sur la ruine de Chouagen trente lieues de plus à faire ne les arrêteront pas ils porteront leurs pelleteries à Corlar même à Orange et ils accepteront la hache de ceux avec lesquels ils feront un commerce avantageux.

Les Sauvages qui viennent en traite à Niagara sont les cinq Nations, les Mississagués et les Loups, il en sort année commune deux cent cinquante à trois cents paquets.

Toronto

Petit Poste situé au nord du Lac Ontario vis-à-vis Niagara, établi pour empêcher les sauvages du Nord d'aller commercer à Chouagen.

Le Roy en fait la traite et y fait donner ainsy qu'à Niagara de l'eau de vie aux sauvages, étrange abus auquel nous forcent, dit-on, les Anglois, parce qu'ils en donnent.

Les Sauvages qui y viennent traiter sont les Saulteux et les Mississagués et peut fournir quarante à cinquante paquets.

Frontenac ou Catarakoui

Mauvais fort sur le Lac Ontario qu'il eut été très fâcheux d'être obligé de deffendre, Chouagen détruit fait sa sureté.

Le Roy fait la traite de ce poste qui fournit environ vingt ou trente paquets ce sont les Mississagués et les cinq Nations qui y viennent traiter.

La Présentation

Nouvelle mission établie pour attirer les cinq Nations par Monsieur l'abbé Piquet, sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent, à trente lieues de Montréal, il y a maintenant environ cent sauvages qui ont des terres cultivées, des volailles et des bestiaux.

Il y a une garnison et un commandant et l'on prétend, je crois avec raison, qu'il vaudroit mieux qu'il n'y en eut pas.

Ce poste s'exploite pour le Roy et c'est le seul dans ce cas où l'on ne donne point d'eau de vie.

Saint-Régis

Nouvelle mission que les Jésuites tâchent d'établir à la rive droite du lac Saint-François pour y transporter les Sauvages du Sault Saint-Louis.

Le Sault Saint-Louis

Joly village de Sauvages Iroquois sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent, à trois lieues de Montréal, les Iroquois y ont terres labourées, volailles, bestiaux; tous ces Sauvages domiciliés connoissent le mien et le tien et n'en sont pas plus heureux, ils vont peu en chasse.

Cette mission est desservie par les Jésuites.

Nous voicy de retour à Montréal, le voyage est finy, j'ay hazardé quelques réflexions, j'ay fait entrevoir des vérités, mon rolle est fini, ce n'est pas à moy à réformer (1).

FRANÇOIS-CHARLES DE BOURLAMAQUE

On a demandé dans le *Bulletin*, il y a déjà quelques années, les prénoms de M. de Bourlamaque, qui fut un des principaux lieutenants de Montcalm au Canada.

Je trouve ces prénoms dans un ordre de M. de Bourlamaque au sergent Saint-Louis, du régiment de la Reine, daté de l'île aux Noix le 7 octobre 1759. L'en-tête de cette pièce porte: "François-Charles de Bourlamaque, brigadier des armées du Roi, commandant à l'île aux Noix."

(1) Mémoire non signé conservé aux Archives publiques du Canada, à Ottawa.

LES PENDUS ENCAGES

Les peines afflictives autant qu'infâmantes étaient-elles plus rigoureuses sous le régime français que sous le régime anglais? Il n'y a qu'à lire la copieuse étude que M. P.-G. Roy a consacrée à cette question dans *Les petites choses de notre histoire*, (vol. II, pp. 3-48) pour apercevoir, par comparaison avec les lois pénales de la Nouvelle-Angleterre, que l'on était moins cruel ici que là-bas.

Quelques sentences atroces déparent nos anciens registres, mais comme on pouvait en appeler au Conseil Supérieur, celui-ci, dans chaque cas, réduisit la peine de façon très charitable.

Dans la vieille Angleterre, jusqu'au XIX^e siècle, on comptait 200 crimes punissables de mort. Ici le nombre de crimes entraînant la peine capitale fut beaucoup moins élevé.

Dans les cas où l'on dut faire subir le supplice de la strangulation, on ordonnait (suivant nos notes) que le cadavre ne resta exposé au gibet que durant 24 heures au plus. Sous le régime anglais, on paraît avoir voulu frapper le peuple de crainte, "pour longtemps" et on ajouta parfois à la sentence de mort, l'ordre de loger le supplicié dans une cage de fer qui devait être suspendue à une potence le long d'une route ou à un carrefour durant des mois.

Les deux seuls pendus encagés dont nous ayons les noms, subirent leur procès sous le régime anglais. Et chaque fois, ces expositions inconvenantes donnèrent lieu à des récits chimériques, puis à des comédies.

* * *

Le premier de ces châtiments est relaté par Jacques Viger dans ses notes sur l'archéologie religieuse et il est cité par J.-C. Taché dans *Forestiers et Voyageurs*, à propos d'une histoire extraordinaire dont nous parlons ci-après.

"Le 9 mars 1761, un Français du nom de Saint-Paul commit un crime horrible dans la maison de Charles Bellanger, de la côte Saint-François, île Jésus. Après avoir enlevé tout l'argent, il donna la mort à Bellanger, à sa femme et à ses deux enfants. Puis pour mieux couvrir son crime et ense-

velir sous les ruines jusqu'à sa dernière trace, il mit le feu à la maison.

“ La Providence se chargea de révéler son forfait. Le grenier qui était rempli de blé, s'affaissa de bonne heure sous l'action des flammes et les cadavres recouverts par le blé échappèrent à la destruction. Ils servirent à constater le crime. Les soupçons tombèrent sur Saint-Paul, qu'on avait vu dans ces parages. Saisi par la justice, il finit bientôt par tout avouer, et il raconta lui-même les horribles détails de ce drame sanglant. ”

* * *

Arrêtons ici les notes de M. Viger pour donner place à l'acte de sépulture que l'on relève dans les registres de la Saint-Vincent-de-Paul de l'île Jésus :

“ L'an mil sept cent soixante un, le neuf mars, ont été inhumées dans l'église de cette paroisse les corps de Charles Bellanger, âgé de trente-neuf ans, D'angélique Monarque, âgée de trente-quatre ans, de Charles Bellanger, leur fils, âgé de quinze ans, de Charlotte Bellanger, leur cousine, âgée de onze ans, fille de Jean-Baptiste Bellanger et de (un blanc) . . . tous quatre morts d'hier en la foy et communion de l'église, furent présent Bazille Bellanger, Charles Monet, Louis et Pierre Paquet qui ont déclarés ne savoir signer de ce enquis, suivant lordonnance.

RENOYER PTRE ”

* * *

Condamné à la potence, Saint-Paul “ fut exécuté dans la ville de Montréal; mais la sentence portait que son cadavre serait encerclé et suspendu jusqu'à sa totale destruction sur les lieux mêmes, théâtre de son mauvais coup... Un an après, un habitant fatigué de ce hideux spectacle, détacha ces restes décharnés et les ensevelit près de là, sous un monceau de pierres. C'est ce fait mémorable, dont le souvenir est encore vivant dans le pays que l'on raconta avec des circonstances qui tiennent du merveilleux et qui reposent sur la tradition populaire. ”

* * *

En effet, voici la légende que recueillit jadis M. Taché :

“ Un habitant de la paroisse, nommé Valiquet, avait fait baptiser un beau matin, et il donnait le soir un repas à ses amis. En revenant de faire ses invitations, il avait à passer devant la cage du pendu. Valiquet avait avec lui, dans sa carriole, un de ses voisins qui lui dit, en apercevant la cage : “ Sais-tu que j’ai toujours souleur quand je passe devant cet objet ; on devrait bien ne pas nous mettre des choses comme ça sur les chemins passants. Moi, répondit Valiquet, je m’en moque pas mal, et tu vas voir comme j’en ai peur de ton squelette. ” Là-dessus il fait augmenter le train de son cheval, et serre la clôture de près, attendu qu’on était aux premières neiges, pour passer près de la cage qui pendait au-dessus de cette clôture. Arrivé en face du pendu, il lui cingle un coup de fouet, en lui disant : “ Je t’invite à venir souper avec moi ce soir ! — Ce n’est pas bien ce que tu as fait là, Valiquet, lui dit son voisin. Ces restes ont appartenu à un grand scélérat, c’est vrai, mais il a subi son châtiment devant les hommes, et si son repentir a été sincère, c’est peut-être un saint dans le ciel aujourd’hui. ” Ces réflexions touchèrent Valiquet, mais la chose était faite et le mieux pour lui, pensa-t-il probablement était de tâcher de l’oublier.

“ Tout le monde était à table chez Valiquet, le soir, et la compagnie était en train de s’amuser ; on était même rendu à chanter des chansons après le gros du repas, lorsqu’on entendit frapper trois coups à la porte, laquelle s’ouvrit d’elle-même, au troisième coup, pour laisser entrer le pendu. Il tenait sous son bras gauche sa cage de fer, qu’il alla déposer dans un coin de la chambre ; puis, s’avançant un peu, il dit au maître de la maison : “ Je te prie de m’excuser, si je suis venu un peu tard ; mais les morts n’ont pas grand appétit, ils ont plus besoin de respect que de nourriture, et il est toujours temps d’en profiter. ”

“ Vous pouvez penser si la compagnie en eut une venette ; les femmes se trouvaient mal, les enfants se sauvaient et les plus hardis n’osaient pas regarder devant eux. Aux chansons et aux rires avait succédé un silence de mort. Enfin, Valiquet, qui au fond était brave comme l’épée du roi, comprit que s’il y avait quelque chose à faire, c’était à lui de l’entreprendre. Il se leva donc, malgré la faiblesse de ses jambes,

et il dit à son invité: " Je vous ai insulté bien mal à propos, je le confesse et vous en demande pardon. Si un service, un libéra, ou d'autres prières peuvent vous être utiles, je m'offre à vous les faire dire; mais, je vous en prie, retirez-vous! — Il ne m'est pas permis, répondit le cadavre, de te laisser savoir si j'ai besoin des secours que tu m'offres. Quant à me retirer, je ne le ferai qu'à une condition, pour ne pas rester en dette de politesse avec toi qui m'as invité à souper ce soir, la condition de me promettre de venir demain soir, au coup de minuit, danser au pied du poteau. " Je te le promets, dit Valiquet. " Le pendu prit sa cage de fer sous son bras, passa la porte, qui s'ouvrit d'elle-même devant lui et disparut.

" La réjouissance était finie. On alla donner quelques explications à la nouvelle accouchée, qui de sa chambre n'avait rien vu, mais qui avait entendu les cris d'effroi et ne pouvait en comprendre la cause, non plus que la raison du morne silence qui avait suivi, puis on se mit à réciter le rosaire, qu'on fit suivre du *De profundis*.

" Mais pour Valiquet, le pire n'était pas fait. On tint conseil une partie de la nuit. Bien des avis furent ouverts et rejetés, parce que tous ces avis allaient empêcher la visite du coup de minuit et que Valiquet, fier de sa parole, répondait toujours. J'ai promis, j'irai. "

" Enfin, la femme de Valiquet, qui n'avait pas donné de conseils, jusque-là, dit à son mari: " Je ne sais pas ce que je sens, mais il me semble que je n'ai point peur du mort, moi, et qu'il ne nous arrivera rien de mal dans cette affaire. N'avons-nous pas ici un cher innocent, un ange pour nous protéger? Valiquet, tu as fait une mauvaise action, aussi tu iras rendre ta visite au pendu pour ta punition, mais tu iras avec le petit dans tes bras. Du reste, demain matin, il faut que tu ailles consulter M. le Curé, et puis faire plus que cela encore, tu me comprends. . . Avec ça, ajouta la bonne chrétienne de femme, on peut dormir en paix. "

" Valiquet suivit de point en point les sages avis de son excellente femme et, le soir à minuit, il alla au rendez-vous, portant le nouveau baptisé dans ses bras et accompagné de ses voisins qui récitaient le chapelet. " Tu n'es pas généreux, lui dit le pendu, dès que son insulteur fut en face de lui; tu

n'es pas généreux ! Hier soir, je me suis débarrassé de ma cage afin de m'asseoir à ta table, et toi, cette nuit, tu viens chargé d'un fardeau afin de ne pas danser avec moi ; j'avais pourtant une belle ronde à te proposer, la mesure se bat à coups de fouet. C'est égal, tu auras toujours appris à respecter les morts, tu peux t'en retourner. ”

“ Personne, comme on le pense bien, ne se fit prier pour quitter l'endroit. Valiquet prit congé de son hôte en lui promettant bien de ne pas lui faire de nouvelle invitation. ”

Tel est le récit macabre qu'un abbé fameux transforma en une tragi-comédie en trois actes, intitulée *l'Hôte à Valiquet* et qu'il signa du pseudonyme bizarre de Joannès Iovhanné. La pièce, que l'on peut se dispenser d'apprécier, sans nuire à la mémoire de l'excellent prêtre, a été jouée de nombreuses fois alors que faute de radios et de cinémas, florissaient des cercles dramatiques dans toutes les localités.

* * *

Passons maintenant au second cas, celui de la Corriveau que la tradition accusait de s'être débarrassée successivement de sept maris, sans doute, pour la mettre sur le plan de Barbe-bleue.

Au vrai, la malheureuse femme n'avait commis que deux *petits* meurtres et peut-être même qu'un seul, attendu qu'on ne sut pas comment était mort son premier conjoint.

* * *

Le *Bulletin des Recherches Historiques* a reproduit en 1905, p. 316, une note due à la plume de M. P.-A. de Gaspé, dans laquelle l'auteur raconte, en résumé, qu'une nommée Josephite Corriveau, devenue veuve en avril 1760, avait convolé, au mois de juillet suivant, avec Louis Dodier, à Saint-Vallier. Trois ans plus tard, en 1763, ce second mari était trouvé assassiné. La veuve fut arrêtée et convaincue de meurtre. Pour son châtiment, on la condamna à mort. En conséquence, la coupable fut pendue près des plaines d'Abraham, puis, sur l'ordre du gouverneur Murray, son cadavre fut mis dans une cage de fer fixée à un poteau, à la fourche des quatre chemins qui se croisent dans la Pointe-Lévis.

“ Les habitants de l'endroit demandèrent aux autorités de faire enlever cette cage dont la vue et les apparitions noc-

turnes tourmentaient les femmes et les enfants. Comme on n'en fit rien, quelques jeunes gens allèrent la nuit décrocher la Corriveau avec sa cage pour l'enfouir près du cimetière. Cette disparition mystérieuse et les récits de ceux qui avaient entendu, la nuit, grincer les crochets de fer de la cage et cliqueter les ossements ont fait passer la Corriveau dans le domaine de la légende".

"La cage retrouvée en 1850, par un fossoyeur, était construite en gros feuillard et imitait la forme humaine, ayant des bras et des jambes et une boîte ronde pour la tête."

Hector Berthelot, dans son *Bon vieux temps*, nous fournit le renseignement qui suit: "M. Louis Fréchette, dans la *Patrie* du 24 février dernier (1885) a donné une description de la cage de la Corriveau et l'histoire du crime qui avait été cause de son exécution.

"Cette cage a été mise en exhibition à Montréal, par un nommé Angers, de Québec, dans l'hôtel de Leclère, rue Saint-Paul, en face du marché Bon-Secours, pendant le mois d'août 1851. Quelque temps après, cette curiosité fut vendue au musée de Boston."

Est-elle encore là?

Quoiqu'il en soit, M. P.-A. de Gaspé utilisa la légende de la Corriveau dans quelques-unes des meilleures pages de son oeuvre.

Est-il possible de lire sans sourire, même sans rire, la prétendue aventure de François Dubé, aux prises avec la Corriveau, dans le chapitre IV du bon vieux roman, les *Anciens Canadiens*?

Cette fois encore, le comique finit par l'emporter sur le tragique.

E.-Z. MASSICOTTE

LES PETITES PATRIES

Bien connaître les petites patries, cela fait encore mieux aimer la grande.

Jules Lemaitre

FIGURES DES TEMPS HEROIQUES

Durant le quart de siècle, qui s'écoula après la fondation de Montréal, la colonie fut en proie à la fureur du farouche Iroquois.

Le massacre de quatre-vingts colons, et des plus braves pour la plupart, diminua d'autant le nombre restreint de la population.

Le découragement s'emparait de ces vaillants, à tel point qu'en 1651, il fut question d'abandonner la colonie naissante.

Les recrues de 1653 et 1658 ranimèrent le courage des colons, mais sans diminuer la férocité de l'ennemi, qui avait juré l'extermination de Ville-Marie.

M. de Maisonneuve avait à coeur d'accomplir sa mission, en dépit de la fureur et du nombre des Iroquois; et il était soutenu par une poignée de braves, qui furent autant de héros.

Bon nombre de ces derniers nous sont connus et ont été chantés. Mais il en est d'autres, oubliés jusqu'à aujourd'hui, héros obscurs qui méritent d'être tirés de l'oubli.

Tous ne furent pas victimes de la cruauté des barbares, mais tous y étaient exposés.

Les premières pages du registre de sépulture de N.-D. sont un martyrologe qui chante le dévouement héroïque de ces braves, s'offrant généreusement corps et biens pour le salut de la colonie.

Énumérons-en quelques-uns qui, soit attachés au poteau de torture, soit gisants sur un lit d'hôpital, furent de ceux-là.

Si certains d'entre eux firent un acte de sublime générosité qui n'eut pas toujours son effet, ils n'en eurent pas moins le mérite.

La liste a déjà été ouverte par François Labbé dit Labissonnière, soldat de l'ancienne garnison, décédé le 27 janvier 1669. (*B. R. H.*, XXXVI, p. 430).

Jean Boudart

La capture et le supplice de Jean Boudart dit le Grand Jean et de sa femme ont été narrés par M. Faillon (*Hist. col.*, II, p. 120).

Le Père Pijart, s. j., atteste que tous deux étaient d'une éminente vertu, qu'ils fréquentaient souvent les sacrements et qu'ils en avaient été reconfortés peu avant leur mort (1).

Il n'est pas question que Boudart ait fait son testament en faveur de l'Église; mais par l'inventaire de ses biens et le règlement de sa succession, la colonie fut déclarée créditrice de la majeure partie de ses biens.

“ Inventaire et vente des biens & meubles de deffunt Jean Boudart, 14 may 1651.

Inventaire et vente des biens et meubles de deffunct Jean Boudart maitre maçon. — fait à Ville marie par moi Jean de St Père commis au greffe dudit Ville marie le 14 mai 1651.

En suit les papiers qui se sont trouués aud. inventaire. Premièrement le contrat de mariage d'entre led. Boudart et Catherine Mercier sa femme, passé à la Rochelle pardeuant Lefevre notaire royal en datte du 19 8bre 1642. Item.—une convention faite entre ledit Boudart et le sieur Tuffet, passé à la Rochelle pardeuant Tulleron notaire le 21 feurier 1639.

Fait à Ville marie led. jour 14 mai 1651. — Paul de Chomedey.

Le tout se montant à la somme de 599 lbs 9s. 4d.

Le 5 juillet 1651 jai fait les comptes dud. Boudart tué par les Iroquois le 6 may dernier, par lequel jay trouué led. Boudart redeuable envers l'habitation de la somme de 450 lbs. 8 sous, laquelle detachée du contenu dans le present, il reste de du tant à la succession dud. Boudart qu'à Catherine Mercier sa femme prisonnière aux Iroquois la somme de 184 lbs 3s. 4d., dont l'habitation est redeuable sans préjudice de la maison et terre qu'il faudra vendre au profit de qui il appartiendra.

Plus il est du par l'habitation audit Boudart 4 lbs 10 sous en l'acquit de Jacques Messier.

(1) “Anno Domini, 1651 die 6 maij, Joannes Boudar patria.....ab Hirocis interfectus est, rapta eus uxor Catharina Mercier, ambo eximae virtuti, ambo paulo ante Sacramentis quae saepissime frequentabant munti, de a. 7 ide, Joannes Boudar in coemeteris uro, sepultus est a me Claudius Pijart Soctis. Jesu Sacerdote”. (Rég. N.-D.)

C'est par erreur que Mgr. Tanguay a traduit le mot “Hirocis” (Iroquois) par Hurons.

Fait le 10 juillet 1651. — De Maisonneuve. Plus il est du aud. Boudart 6 lbs, à l'acquiet de Jean Desroches. (Doc. Faillon AA, DD, p. 506).

Jean Boudart n'a pas laissé de postérité. Un demi-siècle après, habitait Montréal un Jean Boudor, marchand traiteur.

Gilles Trottier

Il était fils de Jules Trottier et de Catherine Loyseau, des Trois-Rivières.

“ Le 8me. feurier 1658 a esté enterré Gilles trottier Interpreter de l'habitation aagé d'enuiron 30 ans lequel a laissé par son testament tout ce qu'il pouuoit auoir en ce pays ci à L'Eglise de Montréal ayant receu tous ses sacremens mort à l'hospital. ” (Rég. N.-D.)

Ni le testament de Gilles Trottier, ni l'inventaire de ses biens n'ont été conservés.

Nous nous contenterons de rapporter les extraits suivants, qui attestent que tous deux, testament et inventaire, ont existé et que l'église fut bénéficiaire.

Compe-rendu de Jean Gervaise, marguillier en 1658:

Faict (aussy) recepte led. Gervaise de la somme de quatre cens quatre Vingts quinze livres prouenant de la Vente des biens meubles de la Succession de deffunct Giles Trottier Viuant soldat & Interprete dudit lieu, Iceux par luy donnés et dellaissés à lad. Eglise par son testament du Trente Janvier jbi. cinqte. huict cy rapporté avec la vente d'Iceus.

Chapitre de reprises ou derniers comptes et non receus.

Faict Reprise led. comptable de la somme de Cent liures, contenue En l'Inventaire des biens meubles de deffunct Gilles trottier, deue par monsieur de Maisonneuve Gouverneur de lad. Isle, pour une année de ses gages, Et Employée au Chappitre de la Recepte de laquelle some. led. Comptable n'a peu estre payé.

Le 20 mai 1666, Mgr de Laval, évêque de Pétrée, en visite pastorale à Montréal, (quand de Maisonneuve était parti depuis l'année précédente), et allouant les comptes de Pierre Gadois, marguillier en 1662, a écrit au bas de cette entrée de 100 liures, dues par de Maisonneuve, que les marguilliers se transmettaient de l'un à l'autre depuis quatre années:

“ Le comptable est deschargé de cette somme que Mr. de Maisonneuve doit.”

Dépenses faites à l'acquit de la succession de feu Gilles Trottier :

9 lbs. payées à Jacques Testard de la Forest, armurier, pour avoir raccommo­dé les armes dud. défunt :

30 lbs. 7 sols à René Besnard dit Bourjolly, le 10 février 1658 ;

18 lbs. au nommé Laroche menuisier ;

12 lbs. à Jacques Millot dit Laval pour du tabac ;

30 sols à Guillaume Chartier tailleur ;

15 sols à Jacques Archambault ;

67 sols à la “ Communauté des Habitants ” ;

100 sols à Jacques Langlois-Lachapelle syndic ;

9 lbs à Louis de Lasaudraye ;

12 lbs à Gabriel Celles-Duclos, d'après clause testamentaire ;

6 lbs à 15 sols pour le cercueil et l'ouvereure de la fosse ;

Dépense totale 171 lbs. 7 sols.

Bénéfice net en faveur de l'église 323 lbs. 13 sols. (Arch. N.-D., A—13).

Jacques Boivin

Jacques Boivin dit Panse, né vers 1607, de la paroisse de Ste-Colombe, près de Laflèche, était fils de Jacques Boivin et de Jacqueline Delanne ; arriva avec la recrue de 1653 ; s'était engagé comme défricheur et avait reçu 75 lbs. du gouverneur de Maisonneuve en avancement de ses gages. (Massicotte, Antiq. X—190, Faillon, II—535).

Le 14 septembre 1663, Jacques Boivin faisait son testament devant Basset, en ces termes d'après les documents Faillon :

Fut présent en sa personne Jacques Boivin y demeurant (à Montréal) lequel désirant que partie de ses biens qu'il a plu à Dieu lui départir en ce monde (1) fussent & demeurant annexés au service de Dieu, a ledit Jacques Boivin, de sa pure & libérale Volonté fait donation à cause de mort &

(1) L'ancien terrier des seigneurs ne mentionne pas Jacques Boivin comme propriétaire dans le vieux Montréal.

entre vifs à la fabrique de L'Église paroissiale dudit lieu de Ville Marie, la moitié de tous et un chacun les biens meubles & immeubles que ledit donateur sera trouvé saisi à l'heure de son trépas à lui appartenant en cette Isle de Montréal à la charge de payer et acquitter la moitié des deptes que ledit donateur pourra devoir au jour de son décès, et prier Dieu pour le repos de son âme;

et le même jour, Ledit Donateur, n'ayant aucun héritier en ce pays, donne l'autre moitié à Jacques Bessonnet, âgé de deux ans et demi, fils de Pierre Bessonnet et de Maturine Desbordes.

Ce testament de Jacques Boivin n'eut pas son effet, du moins en ce qui regarde l'église. La santé du testateur, si elle fut débile à l'époque du testament, s'améliora et lui permit de vivre encore de longues années.

Le 17 novembre 1665, Boivin épousait à Notre-Dame Marguerite Blois, fille de Jacques Blois et de Françoise Masson, de S.-Julien, de Laferté-Bernard, Maine. A ce mariage, les parents de Boivin sont dits résider à Gersé, en Anjou.

Jacques Boivin décéda à Montréal le 24 juillet 1704, âgé de 97 ans. Sa bru, Françoise Lorin, veuve de Michel Boivin, lui fit faire des funérailles pour une somme de 18 lbs.

Ignace Gamelin, marguillier en 1704, ne mentionne aucune recette provenant de la succession de Jacques Boivin.

En 1668 (Claude Robutel marguillier), il est mention de Jacques Boivin, qui travailla comme manoeuvre à la construction de l'église paroissiale.

Louis Fontaine

Il arriva avec la recrue de 1653; s'était engagé à St-Nazaire comme défricheur et scieur de long; avait déclaré devant le notaire Belliotte avoir reçu 68 lbs, en avancement sur ses gages (Massicotte, Antiquarian, X—190).

Il est différent d'un autre Louis Fontaine, pilote de Québec, confondu par Mgr Tanguay et à qui il attribue vingt-un enfants. Louis Fontaine de Montréal semble être demeuré célibataire.

Le 6 septembre 1661, Louis Fontaine dit le petit Louis, rédigeait son testament en présence du notaire Basset:

Pardeuant & fut pnt. en sa personne Louis Fontaine habitant, y demeurant (à Ville-Marie) lequel de sa pure & libérale Volonté a fait Donation perpétuelle Et Irrévocable de tous & chacun Les meubles qui seront trouués à l'heure de son Decedz à luy appartenant à la fabrique de l'Église parroissiale dud. Villemarie, à ce pnt. et acceptant, pour & au nom de lad. fabrique, Mtre Jehan Geruaise marguillier de lad. paroisse en charge l'année présente, Led. Don perpétuel & Irrévocable que led. Donateur charge de payer & acquicter par lad. fabrique la moityé de toute & chacune les debtes que led. Donateur pourroit debuoir au jour de sond. Decebs, à la réserve des droicts seigneuriaux qui pourroient estre deubs aux seigneurs de lad. Isle, pour raison de ses Immeubles, desquels Il a chargé Louis pichard (1) son filleul par Vne donation qu'Il luy a faite ce même jour de sesd. Immeubles sans toutesfois que lad. acceptaon. & Donation desd. Meubles faite par led. sieur geruaise esd. noms, puisse préjudicier à la Renonciaon. d'Icelle que led. sieur n'accepte esd. noms qu'en cette Considéraon. qu'Il se Réserve & Promettant & obligeant Renonceant. Fait et passé aud. Villemarie en lad. Isle, en l'estude du Nore. le septiesme jour de Sepbre. mil Six Cent Soixante & Vn après Midy en pnce. des sieurs Pierre Gadoys et Charles Le Moyne sousignez avec lesd. sieurs geruaise, led. Donateur ayant dit déclaré ne scauoir escrire ni signer de ce Enquis suiuant Lordne. — P. gadoys, Jehan Geruaise, Basset Nore. (Archives N.-D.).

Louis Fontaine ne devait mourir que vingt années plus tard.

“Le vintième de Feurier mil six cent quatre vint un Louis Fontaine de la paroisse de ville Marie agé denuiron 55 ans en la Maison des filles de la Congrègaon. Nre. Dame est décédé en la Communion de nre. Mère Ste. Église duquel le cors a été inhumé au Cimetière de l'Église de lad. paroisse

(1) Louis Pichard, baptisé à N.-D. le 29 janvier 1661, était fils de Jean Pichard et de Louise Garnier. Jean Pichard, arrivé avec la recrue de 1653, fut tué par les Iroquois le 14 août 1661.

Louis Fontaine est appelé Louis Juron au baptême de son filleul Louis Pichard. Ce derner, le 18 août 1691, contractait engagement avec François de Laforest, ecr. capitaine pour faire le voyage des Illinois (Arch. P. Q., 1929-30, p. 199). Il mourut le 7 septembre 1699.

après setre iceluy confessé à Mr. Souïart Pretre du Séminaire de Montréal et receu le très S. viatique et l'Extreme onction par mes mains.

C. Trouué ptre, Ranuyer, P."
Jean Fremont Curé (Rég. N.-D.)

Pendant le laps de vingt années, les circonstances furent bien changer, et Fontaine dut faire un autre testament; puisque le compte-rendu du marguillier de l'année 1681 ne mentionne aucune recette provenant de la succession de Louis Fontaine.

Pierre Lefebvre

Le 1er fevrier 1659 a esté enterré Pierre le febure viuant boulanger aagé d'environ 24 ans mort à L'hospital après auoir receu tous les sacremens et a laissé tout son bien à L'Eglise par son testament. (Registre sépult. N.-D. 1659).

Lefebvre, qui exerçait à Montréal le métier de boulanger, s'était engagé comme défricheur à la Compagnie des Associés de laquelle il avait reçu 103 lbs; et avait fait partie de la recrue de 1653.

Son testament n'a pas été conservé, mais les archives de l'Eglise N.-D. démontrent que cette dernière a bien été la bénéficiaire du testateur.

Compte-rendu de Jean Gervaise marguillier en 1661.

Faict Recepte de la somme de deux cent trente deux livres Vnze sols six deniers, deue par Monsieur Le gouverneur pour et à l'acquit de deffunct Pierre Le feure.

Faict Recepte de la somme de troi scens quatre Vingt Six liures quatre sols neuf deniers, restant des biens meubles de deffunct pierre le feure dit la pierre, comme Il Se Voit par Le Compte cy rapporté, à la Charge de Reprendre sur Monsr. Le gouuerneur de ce lieu la somme 232 lbs, 11 s. 7 d. par luy deue aud. deffunct comme Il appert par sa promesse de lad. somme, en date du 21e. mars 1659.

Fait aussi recepte de quarante huict sols deus par Mond. sieur le gouuerneur pour et à l'acquit du petit Labrie, qu'il debuoit à la succession de deffunct pierre le febure de laquelle Il na peu estre payé.

Compte-rendu de Pierre Gadois marguillier en 1662.

Despense de deux liures payées à Urbain Baudreau dit Graveline comme porte verge de la paroisse pour avoir assisté aux services & messes dites aux Intentions de deffunct pierre le febure.

La succession de ce dernier fut avantageuse à l'église, puisque il n'appert pas qu'il y eut autre dépense pour les funérailles et messes du défunt ni le paiement d'aucune dette.

Pierre Cauvin

Nous ne connaissons rien de sa famille, de son lieu d'origine, de son âge, ni de la date de son arrivée à Ville-Marie.

Nous connaissons pourtant qu'il venait de Normandie, qu'il fut capturé par les Iroquois le 24 mars 1661, qu'il institua l'Église héritière de ses biens; et on apprit le 21 juin suivant qu'il avait été victime des Iroquois.

Pierre Cauvin dit le Grand-Pierre est différent de Pierre Chauvin, originaire de Solesme, Anjou, lequel épousa Marthe Autreuil en 1658, et mourut à St-François, Isle Jésus en 1704.

Moins heureux que plusieurs autres colons de Ville-Marie, aussi prisonniers, mais qui réussirent à s'échapper, Cauvin dut être brûlé à petit feu, comme il en avait été menacé.

Ce sont ces compagnons de captivité qui, de retour dans leurs familles, témoignèrent officiellement touchant les dernières volontés de Pierre Cauvin.

“ Le Dousiesme Jour Doctobre Mil six Cents soixante et Vn après midy, Cest Présenté au greffe et Tabellionnage de Villemarie Isle de Montréal pays de la Nouvelle france Michel Parroissien, de Présent y demeurant, Natif de la Ville de Saumeur pays Danjou, paroisse Sainct Pierre, aagé de vingt sept ans ou Enuiron, Lequel de son bon gré franche Volonté, a Dit et déclaré que l'hiver de lannée présente, ayant Esté pris par les Hydroquois, Et estant destenu prisonnier au Village des Sauuages Nommez Anontagayronons Il auroit ouy dire au Nommé Urbain Tessier dit la Vigne (1)

(1) A cette date, Urbain Tessier, qui réussit plus tard à s'échaper, était encore prisonnier, et M. Souart, curé de Ville-Marie, avait inserit, dans le registre des baptêmes de la paroisse, l'acte suivant :

“Le 7 me. Juin (1661)

habitant de ce lieu, aussy Pareillement destenu prisonnier aud. Village que Pierre Cauuin dit Le grand Pierre, lequel auoit esté pris conjointement desd. Hyroquois avec Led. la Vigne, donnoit Tout son Bien à l'Eglise de Ce lieu en cas de Mort, Ce qu'il Certiffie estre Véritable en foy de quoy Il a signé La présente Déclaraon. les Jour et an que dessus, signé à la minutte, Michel Parroissien et Basset greffier avec parraphe. Basset nore.

(Reg. des délib. de N.-D. p. 7).

Et Ledict Jour Dousiesme octobre gbc. soixante et Vn, après midy, est Comparu en personne au greffe et tabellionnage cy dessus Marin Jannot, Sr de la chapelle Mre. charpentier et habitant y demeurant, Aagé de Trente huict ans ou Enuiron, Lequel sans aucune force ny Induction, de sa pure et libre Volonté, a Dit et déclaré qu'estant au village des Sauuages Nomez Anontaguairons au printemps de la présente année, Il auroit Ouy dire, au Nommé Urbain Tessier dit la Vigne, Destenu prisonnier par lesd. Sauuages, que Marchant L'hiver précédant avec le Nommé Pierre Cauuin, dit le Grand Pierre, et avec Lesd. sauuages desquels Ils auoient esté pris en ce lieu, qu'Il y auoit deux petits desd. Sauuages qui menaçoient led. Cauuin de le faire brusler, Surquoy Led. la Vigne auroit dit aud. Cauuin., Si vous Venez à Mourir à qui donnez Vous Vre. Bien., Lequel Respondit à L'Instant, je le donne à Leglise. Ce qu'Il Certiffie véritable en foy de quoy Il a signé La présente déclaration. les jour et an que dessus, signé à la minute originalle des pntes. Marin Jannot et Basset Nore. avec paraphe. Basset nore. (Reg. délib. N.-D. p. 8).

Et Le Mesme jour et an que dessus après midy.

Cest Pareillement présenté au greffe cy dessus Teclé Cornelius de présent en ce lieu, Natif D'Hirlande environ vingt Lieues de la Ville Dedmery, aagé de Vingt quatre ans ou enuiron, Lequel de sa pure et libre volonté a dit et Déclaré questant Prisonnier avec plusieurs françois de ce lieu et

A esté baptisé Urbain filz d'Urbain Tessier habitant pris par les Iroquois le 24 me. Mars dernier Et on ne scait s'il est mort ou en Vie, Et de Marie Archambaud sa femme. Le Parrain Giles Lozos chaudronier. La Marraine Catherine Gauchet fille de Noble homme Claude Gauchet Et de Suzanne du feu."

auls. au Village des Sauuages anontaguaironnons L'hiver de la présente année. Il auroit ouy dire, à l'vn desd. françois cy dessus destenus prisonniers, qu'Il Croit estre Urbain Tessier dit la Vigne que le Nommé Pierre Cauuin dit le grand pierre, qui auoit esté Conjointement pris avec led. Tessier. Luy auroit dit que Led. Grand Pierre Donnoit son Bien à L'Église en cas qu'Il vint faute de sa personne, soit par Mort ou par destention Desclauage desd. Sauuages, Ce qu'Il certiffie estre véritable, Lequel a déclaré ne scauoir escrire ne signer de ce Enquis suiuant Lordonnance, Signé à la minute Basset Nore. avec paraphe.

Basset Nore

(Reg. délib. N.-D. page 9).

Au mois de juin de cette année 1661, M. Souart avait rédigé dans le registre des baptêmes et des sépultures, les deux actes suivants :

“ Le 18me. A esté baptisée Jeanne fille de Michel Messier habitant pris par les Iroquois le 24 Mars dernier et on ne scait s'il est mort ou en vie, Et d'Anne Le Moyne sa femme. Le Parrain Antoine Primot habitant La Maraine Jeanne Le Moyne femme de Jaques Le Bert marchand. ”

“ Le 22me. juin 1661 nous auons receu nouuelles par nos françois que les Ambassadeurs des Oougoironnons ont ramené q. Michel Messier auoit esté pris avec eux aagé de 21 ans a esté bruslé par les Oneouronnons Et Ils n'ont pû nous dire quel iour. ”

(Note ajoutée) “ du depuis no. auons eu nouuelles qu'il n'est pas mort.

Ils nous ont dit aussy que Pierre Cauuin dit le grand Pierre de la basse normandie fut tué par eux. ”

L'église fut déclarée héritière des biens de Pierre Cauuin, et Jean Gervaise, marguillier en l'année 1661 se mit en devoir d'en prendre possession. Dès le 29 avril, on avait procédé à l'inventaire des biens du défunt, et le 29 novembre eut lieu une première vente d'iceux; laquelle vente des biens meubles seulement, rapporta 207 lbs, 8 sols 6 deniers.

Le livre des comptes de Gervaise accuse l'insertion suivante :

Fait Aussy Recepte de la somme de trois cens quatre Vingt dix huict Liures Neuf sols Sept deniers, prouenant

de la vente des biens meubles de Deffunct pierre Cauuin, que du Castor trouué en Nature dans ses Coffres, que de la somme de Cent treise liures Six Sols Vn denier deue à sa succession par Les sieurs Jacques Le Ber et charles le Moyne suiuant leur declaraon. porté en l'inuentre. desd. biens meubles Laquelle somme de IIIc. IIIIxx. XVIII lbs. IXs. VIII d. En Reprendre, Scavoir sur Lesd. Sieurs le Ber et le Moyne, les sommes de CXIII lbs. VII s. Id. de leur declaraon. et soixante treise liures cinq sols à cause dud. castor à eux delliué par led. Comptable que sur Les Desnommez et la vente desd. meubles, chacun pour les sommes y mentionnées, se montant lad. Vente à la somme de deux Cens sept Liures huit sols six d. Comme Il se Voit par lad. Vente desdits meubles et Inuentaire des biens dudit Deffunct pierre Cauuin en date du Vingt Neufiesme autil et Vnziesme Nouembre derniers cy rapportés.

En plus d'une barrique de blé, Cauvin avait aussi laissé une maison "proche la terre et maison d'Urbain Tessier", laquelle fut louée pour trois années, à raison de 24 lbs. tournois par année, à Jean Gasteau. (Bail. Basset, 23-10-1661).

Le compte-rendu de Pierre Gadois accuse que les personnes suivantes entre autres, participèrent "à la vente des biens meubles de deffunct Cauuin": Jacques Lemoyne et Jacques Leber, 37 lbs; Pierre Malet, 27 lbs. 10 sols; Fiacre Ducharme, Gabriel le Sel Duclos, Guillaume Estienne et Jean de Niau, 24 lbs; Jean Renouil, serviteur domestique des Religieuses, 45 sols; et Estienne Bouchard chirurgien, 136 lbs. Il fit la dépense "De la some de dix liures payée au sr. François Caron chirurgien pour une année de service par luy rendue à deffunct pierre cauvin en Lad. qualité, suiuant sa quitce. du IIe. 9bre. 1661 (1).

(1) Mgr. le Petrée, dans ses visites pastorales, examinait soigneusement les comptes des marguilliers avant de les allouer et de les signer. Chaque article, révisé scrupuleusement, recevait approbation par les mots "bon" ou "passé", ou désapprobation, par notes marginales et appropriées. Pierre Gadois, marguillier en 1662, avait inscrit dans ses comptes, à l'article de la maison de Cauvin : "Il Est Peub a lad. Eglise par Jean Gastreau, pour une année du loyer de la maison du grand pierre Cauvin la some de vingt livres, escheu dès le 23e. Décembre 1662, sur quoy led. gastreau a fait et fourny a lad. maison vu plancher de 24lbs". Et l'évêque, qui devait avoir sous les yeux le contrat du loyer, a écrit en marge de l'article : "4 lbs. dans par Le comptable dont Il se tient compte".

En 1669, Jacques Picot marguillier payait encore 40 sols à M. Galinier pour deux basses messes à l'intention de Pierre Cauvin.

La somme totale des recettes "prouenant des biens desd. deffuncts pierre Lefebvre & Cauvin dellaissez à lad. église se monte à 1184 lbs. 14 sols 4 deniers (1).

Jean Tavernier

Parmi les précédents bienfaiteurs de l'église, quelques-uns furent victimes accidentelles de l'Iroquois, d'autres virent leur testament frappé de caducité par la suite des événements. Mais Jean Tavernier, le deuxième nommé compagnon de Dollard des Ormeaux, s'est volontairement et effectivement donné, corps et biens, pour le salut de la colonie de Montréal, et son testament ayant pris effet.

Le 17 avril 1660, l'avant-veille de son départ pour le Long-Saut, il avait fait son testament: "Jay soubssine confesse Jehan Tavernier de mon propre gré et volonté promest et donne à Lesglise de Montréal quatre arpens de terre qui sont en labitation de charles Le moinne et en jouyront jousque à tant que le dit moyne en age de faict autant sur labitation dudit tavernier". (Massicotte, Dollard et comp. p. 67).

Dès cette année 1660, Gilbert Barbier marguillier accusait une "Recepte de la somme de Cent liures, à cause de vingts minots de blez fromant Recueillis sur Trois Arpens de terre scitués en lad. Isle de montréal sur la concession de Mr. Charles Le Moyne Dellaissés à lad. fabrique par Testament de dernière Volonté de Jean Tauernier dit La Loche-tière Viuant armurier (2) aud. lieu Tous les traux rabatus et compensés."

(1) Benigne Basset notaire, alors secretaire de la fabrique redigeait les compte-rendus en chiffres romains. Cette somme de 1184 livres 14 sols et 4 deniers, résultat additionnel de plusieurs autres, est défini comme suit:

XI^e IIIIxx IIIIlbs XIII^s IIII^d.

En 1662, Basset tenta d'employer les chiffres arabes, pour revenir aux romains en 1663. Pus ein 1664 et dans la suite, il continua de compter en chiffres arabes.

(2) En 1658, Tavernier, en sa qualité d'armurier avait reçu treize livres pour la monture d'un fusil du magasin de l'église.

En 1661, l'église recevait 105 livres pour vingt-un minots de blé recueillis sur la même terre.

En 1662, seize minots seulement, et valant 80 livres, furent recueillis.

L'église fut fidèle à remplir les conditions que Tavernier avait imposées dans son testament.

Pierre Gadois, marguillier en 1662, inscrivit dans son "Chapitre des Obligations": "Le Marguillier en charge est tenu & obligé faire dire & Célébrer à l'intention de defunct Jean tavernier dit la Lochetière deux grandes Messes, Scauoir l'Une le propre Jour de Sainct Jean baptiste et l'aue. le propre Jour de Ste. anne et fournir tout ce qui est nécessaire" (1).

C'était, selon la lettre du testament de Tavernier, l'accomplissement des obligations de l'Église.

L'église ne s'en tint pas à ses strictes obligations.

En cette même année elle fit aussi la "Despense de la somme de six liures payée à Urbain graveline come. porte Verge de la parroisse pour auoir assisté aux seruices & messes dittes aux Intentions de deffuncts pierre le lefebure, cauuin et la Lalochetière."

En 1664, on fit la dépense "De la somme de trente trois liures quatre sols payée à Mre. Domminique galinier pre, au séminaire pour trois seruices celebrez pour le repos des ames de deffuncts Jean tavernier dit la lochetière et pierre Cauuin que pour les offrandes pain et Vin D'Iceux."

Enfin en 1667, Claude Robutel paya "Trois Basses Messes des deffuncts pour le Repos des Ames de deffunts Pierre Cauuin et La Lochetière qui ont Laissez leurs Biens à lad. parroisse."

O. LAPALICE

(1) La dévotion à Sainte Anne, que des colons, surtout du Perche, établis sur la côte de Beaupré, avaient emportée avec eux et que l'abbé de Queylus, Grand-Vicaire à Québec, avait favorisée par la construction d'une chapelle à S.-Anne-de-Beaupré, était déjà en vogue à Montréal. La dévotion à Saint Jean-Baptiste, devenue fête nationale des Canadiens-Français était déjà à cette époque manifestée extérieurement par le feu de la Saint-Jean. Mais il est remarquable, qu'au point de vue religieux, elle fut déjà préconisée par un jeune héros ds "temps héroïques de la colonie".

AU SUJET DE PIERRE PETIT

A la page 301 du *Bulletin des Recherches Historiques*, mai 1931, quelqu'un qui signe *Réo* paraît embarrassé par les deux présences d'un Pierre Petit, sur une terre de la seigneurie de Notre-Dame des Anges en 1647 et à l'Île d'Orléans en 1658. Voici quelques notes qui lui permettront de pousser un peu plus loin la question.

Il y eut certainement plus d'un Pierre Petit à l'époque de la colonisation de la Nouvelle-France.

Le *Dictionnaire Généalogique* de Mgr Tanguay, au premier volume, nous en mentionne trois. Mais aucun d'eux n'est "originaire de St-Germain d'Auxerre". Le seul Petit qui soit désigné comme venant de St-Germain d'Auxerre s'appelle *Jean* et est marié à Jeanne Gueribour (Tanguay, vol. I, p. 477). C'est au vol. VI, p. 325, que Pierre est dit de St-Germain.

Pierre Petit, l'époux de Catherine-Françoise Desnoyers, fait baptiser des enfants à Québec en janvier 1657 et en avril 1660 (Tanguay, vol. I, p. 478); il a donc demeuré, semble-t-il, sur sa terre de la seigneurie de Notre-Dame des Anges avant comme après 1658, date de la vente de la terre de l'île d'Orléans. Dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* de 1921-1922, la table alphabétique mentionne un Pierre Petit que le renvoi à la page du volume placerait dans une liste "d'habitants de la petite rivière St-Charles" (donc vraisemblablement dans la dite seigneurie); mais à la page en question (p. 362), le nom de Pierre Petit n'apparaît pas (une omission est possible en imprimant...). M. Philéas Gagnon dit que "vers 1655" l'époux de Catherine-Françoise Desnoyers signait: "Pierre Le petit". ("Noms propres au Canada-Français", dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XV, p. 143).

Pierre Petit dont parle le recensement de 1666 était, selon Tanguay, originaire d'Auneuil, évêché de Beauvais. Il avait épousé à Québec, en août 1658, Marie Godeau; puis en secondes noces, au Château-Richer, en 1663, Jeanne Morineau (Celle qui figure au recensement). Un de leurs enfants est baptisé au Château-Richer et les deux derniers à

L'Ange-Gardien (Tanguay, vol. I, p. 478). Il est très vraisemblable que c'est ce dernier Pierre Petit qui a possédé une terre à l'île d'Orléans.

On trouve plus tard un Pierre Petit (fils d'un marchand de Lyon) marié en 1692, marchand et notaire royal aux Trois-Rivières de 1722 à 1737, et, selon Tanguay, "seigneur de la rivière Yamaska". Le nom de ce personnage revient très souvent dans les Ordonnances des Intendants et divers autres documents.

Après cette date on trouve plusieurs autres Pierre Petit dans le *Dictionnaire* de Tanguay, et ailleurs. Les registres font mention d'un Français de ce nom noyé en 1751 près de Lotbinière. On trouve même un prisonnier irlandais à Québec, vers la fin du régime français, qui répond au nom de Pierre Petit.

J. S.

QUESTIONS

Feu Benjamin Sulte semble attribuer quelque mérite au Père Bobé dans la découverte du Nord-Ouest. Il ne dit pas, toutefois, que le Père Bobé a fait le voyage du Nord-Ouest. De 1718 à 1722, écrit-il, les Pères Bobé et Charlevoix mirent la main à l'entreprise en commentant le rapport de 1689...

A la fin du quatrième volume de son *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Le Roy de la Potherie publie une longue lettre de M. Bobé, missionnaire, adressée à M. Raudot, ancien intendant du Canada. Dans cette lettre, M. Bobé parle beaucoup du Canada mais ne dit pas qu'il est venu ici.

Le Père Bobé a-t-il été missionnaire au Canada?

A. B. C.

Dans un acte de Romain Becquet du 18 août 1681, le gouverneur de Frontenac déclare que le sieur Nicolas Fremy est un de ses officiers. Mgr Tanguay ne semble pas mentionner ce Fremy. Est-il resté plusieurs années dans la Nouvelle-France?

XXX

LA FAMILLE MASSUE

Nicolas Massue, fils d'Edme Massue, greffier au Parlement d'Orléans, et de Anne Mignau, de la paroisse de Saint-Donatien, diocèse d'Angers, arriva dans la Nouvelle-France, vers 1720. Il s'établit d'abord à Québec. Vers 1748, il passa à Varennes où il fit le commerce de grains. Il décéda à Be-loeil le 17 octobre 1787, à l'âge de 84 ans.

Nicolas Massue avait épousé, à Beauport, le 30 septembre 1743, Madeleine Vallée, fille de Pierre Vincent Vallée et de Madeleine Courault La Coste. Madame Massue mourut à Varennes le 26 décembre 1766.

De leur mariage naquirent sept enfants :

- 1° Louis Massue né à Québec le 20 septembre 1745.
- 2° Marie-Madeleine Massue née à Québec le 14 octobre 1746. Elle devint l'épouse du notaire François-Régis Loisel, de L'Assomption.
- 3° Gaspard Massue né à Varennes le 13 janvier 1750.
- 4° Isidore Massue né à Varennes le 7 avril 1751, et décédé au même endroit le 21 août 1751.
- 5° Pélagie Massue née à Varennes le 10 septembre 1771. Mariée à Laurent Morand.
- 6° Jean-Nicolas Massue née à Varennes le 12 janvier 1761.
- 7° Marie-Louise Massue née à Varennes le... Mariée à Alexis Lepellé, sieur de Mézières.

C'est Gaspard Massue né à Varennes le 13 janvier 1750 et marié à Marie-Joseph Huet Dulude, qui continua la lignée. Il devint co-seigneur de Varennes. Il fut le père de Aignan-Aimé Massue, qui, à son tour, devint propriétaire de quatre seigneuries, et de Louis-Joseph Massue qui fut conseiller législatif et décéda contrôleur de la douane au port de Québec.

On trouvera une généalogie complète de la famille Massue dans l'ouvrage de M. Ovide-M.-H. Lapalice, *Histoire de la seigneurie Massue et de la paroisse de Saint-Aimé*.